



**HAL**  
open science

## La participation en bibliothèque

Manon Couëffé

► **To cite this version:**

Manon Couëffé. La participation en bibliothèque. Sciences de l'information et de la communication. 2017. dumas-01712384

**HAL Id: dumas-01712384**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01712384>**

Submitted on 19 Feb 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Mémoire du Master 2 – Métiers du Livre et de l'Édition  
Préparation au concours de Conservateur et bibliothécaire

# LA PARTICIPATION EN BIBLIOTHÈQUE

Manon COUËFFÉ

Sous la direction de Madame Catherine LOUIS  
Responsable d'équipement  
Médiathèque intercommunale Jean Pellerin de Pontcharra

Responsables universitaires :  
Mesdames Marie-Madeleine SABY et Anne BÉROUJON

Stage du 31 janvier au 29 juillet 2017

## **Remerciements**

Avant de commencer ce mémoire, je tiens à exprimer ma gratitude auprès des personnes qui m'ont accompagnée tout au long de cette aventure.

Je tiens à remercier tout d'abord Catherine LOUIS de m'avoir accueillie au sein de la médiathèque Jean Pellerin et de m'avoir fait confiance pendant ce stage. Ses conseils et son écoute m'ont incitée à me dépasser.

Par ailleurs, je remercie l'équipe de la médiathèque pour le temps qu'ils m'ont consacré ainsi que pour leurs divers encouragements pendant ces six mois.

Merci également à tous les bibliothécaires, responsables d'établissement et chargés du public qui ont accepté de donner un peu de leur temps précieux pour répondre à mes questions et me parler de leurs expériences.

Pour finir, je tiens également à remercier Mmes SABY et BÉROUJON pour leur patience et leurs conseils face à mes nombreuses questions.

## Sommaire

<b>Remerciements .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>Rapport de stage.....</b>	<b>7</b>
<b>1 Présentation de l'institution .....</b>	<b>7</b>
<b>2 Les missions effectuées pendant le stage .....</b>	<b>12</b>
<b>3 Les compétences acquises pendant le stage .....</b>	<b>19</b>
<b>Mémoire de recherche appliquée.....</b>	<b>22</b>
<b>1 Présentation de l'objet d'étude .....</b>	<b>22</b>
<b>2 Étude .....</b>	<b>25</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>48</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>49</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>56</b>
<b>Résumé/Abstract .....</b>	<b>62</b>

## Introduction

En effectuant mon stage à la médiathèque intercommunale Jean Pellerin de Pontcharra, j'ai découvert une nouvelle facette des médiathèques. Ce lieu, qui tend à ouvrir aux publics de nouveaux services, est en pleine mutation. La médiathèque, de l'adjectif latin *medius*, est un lieu intermédiaire qui permet l'accès à la connaissance et à la culture, médiateur entre le support et l'utilisateur. Les dispositifs d'action mis en place en bibliothèque mettent en relation les individus et des propositions culturelles variées afin de favoriser l'expérimentation des objets en question. Le bibliothécaire devient alors médiateur entre la culture et l'habitant. Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement d'être dans des propositions *top down*, c'est-à-dire qui sont impulsées par les élites et appliquées aux publics. Au contraire, une des missions du bibliothécaire consiste à « encourager le dialogue interculturel » et à faire office d'« intermédiaire actif entre les utilisateurs et les ressources », selon le manifeste de l'Unesco<sup>1</sup>. Évoquer les enjeux actuels sans présenter les publics me semble impossible. En effet, les publics ont peu à peu pris la place centrale des missions des bibliothèques, éclipsant quasiment les collections des préoccupations en bibliothèque. Un simple regard sur les publications de l'ABF<sup>2</sup> ou de l'Enssib<sup>3</sup> confirme cette tendance nouvelle, présente en France depuis les années 2010. On peut citer en exemple un Médiathème de l'ABF sur *La bibliothèque troisième lieu*, le dossier du sixième BBF<sup>4</sup> de 2010, *La bibliothèque vue par ses usagers, même*, ou encore celui de 2013, *Les collections, et après...* De même, les fonds patrimoniaux ne tiennent plus une place privilégiée dans les collections où l'on trouve des livres actuels, pour tous les publics et de nombreux best-sellers. Les goûts de l'utilisateur sont décortiqués, analysés et pris en compte dans la politique documentaire de la bibliothèque. En conséquence, je ne peux faire l'impasse sur le public, sa représentation et ses actions. Il s'agit ici de parler des publics et non du public. En effet, on constate à la fois une hétérogénéité sociale des lecteurs et une hétérogénéité de leurs pratiques culturelles. Il existe une diversité d'appellations pour les publics : usager, consommateur, amateur, fan, pratiquant... Selon Olivier Donnat, la bibliothèque fait face à des êtres pluriculturels, auxquels je me référerai donc au pluriel, c'est-à-dire des publics. Ces publics multiples ont des attentes différentes par rapport au service public qu'est la bibliothèque. L'envie de s'impliquer dans la vie publique est ancienne. La participation citoyenne n'est pourtant pas

---

<sup>1</sup>Manifeste publié en 1994 par l'Unesco afin de présenter les valeurs défendues par les bibliothèques de tous pays, c'est un outil de défense des principes de la bibliothèque auprès de sa tutelle.

<sup>2</sup>Association des bibliothécaires de France

<sup>3</sup>École nationale supérieure des sciences de l'information en bibliothèque

<sup>4</sup>Bulletin des Bibliothèques de France

acquise et gagne à être encouragée. En examinant la question de la participation en bibliothèque, je suis confrontée à la place qui lui est donnée. La participation consiste à donner un rôle, une fonction aux individus dans la prise de décision affectant l'institution dont ils font partie, selon la définition qu'en donnent Pierre Melin et Françoise Choay dans leur *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. En l'occurrence, la participation en bibliothèque prend diverses formes pour permettre l'appropriation de l'institution culturelle par les publics. Elle peut aussi bien s'intégrer dans l'action culturelle que dans les missions quotidiennes de la bibliothèque. Quant aux communs, ils recouvrent les *res communes*, les biens communs qui appartiennent à la communauté, à tous. En médiathèque, les communs concernés sont souvent ceux de la connaissance. Comment la démarche participative peut-elle s'intégrer dans la bibliothèque et plus spécifiquement dans la co-création de communs ?

Après la présentation de mon lieu de stage et de mes missions, je m'attarderai plus spécialement sur la question de la participation et le rôle de celle-ci au sein d'une bibliothèque.

## Rapport de stage

### *.1 Présentation de l'institution*

#### *.1.1 La mise en réseau : l'intercommunalité comme nouvelle forme de tutelle pour les bibliothèques*

##### **.1.1.1 Les nouveaux enjeux du secteur**

Sous le ministère de Jack Lang dans les années 1980, une politique est menée en faveur de la professionnalisation de la culture. Les bibliothèques vivent alors un nouvel essor. À la fin des années 1990, des bibliothèques en association passent sous tutelle communale, pour devenir des bibliothèques municipales, comme c'est le cas à Voiron et à Pontcharra. Les nouveaux établissements qui accueillent les collections de l'ancienne bibliothèque sont alors professionnalisés. La fréquentation de ces établissements est en hausse, avec un intérêt renouvelé du public pour l'institution. Depuis les années 2010, le secteur des bibliothèques est confronté à de nouveaux défis. Il doit retrouver une certaine légitimité dans l'opinion des citoyens qui s'en sont détournés lorsque le numérique s'est démocratisé. Aujourd'hui, plus qu'une légitimité, les bibliothèques doivent retrouver une place dans la cité, une nouvelle position en lien avec les problématiques actuelles et les constantes innovations technologiques. Bien que les bibliothèques commencent à répondre aux enjeux actuels, l'écart se creuse entre les structures selon les différences de budget alloué au niveau de l'investissement et du fonctionnement. Les réflexions autour de l'augmentation de l'amplitude des heures d'ouverture, des services innovants ou des contenus numériques doivent être généralisées et abouties pour faire entrer la bibliothèque dans le 21<sup>e</sup> siècle.

##### **.1.1.2 La médiathèque Jean Pellerin dans le Pays du Grésivaudan**

###### **.1.1.2.1 Le Pays du Grésivaudan**



Le stage à Pontcharra m'a permis de découvrir une nouvelle forme d'intercommunalité. À Voiron, la médiathèque était sous la tutelle d'une communauté d'agglomération, la Communauté d'Agglomération du Pays voironnais. À Pontcharra, la médiathèque est sous la tutelle du Pays du Grésivaudan. Le Pays du Grésivaudan est une

communauté de communes avec une logique intercommunale. Créé en 2009, il regroupe cinq intercommunalités, une dizaine de syndicats et onze communes. La gouvernance intercommunale est dirigée par un conseil communautaire et les élus municipaux assurent des commissions thématiques. Selon l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, le Pays récupère en 2009, entre autres, la compétence de « mise en réseau des acteurs culturels du périmètre communautaire » c'est-à-dire la mise en réseau des bibliothèques.

### **.1.1.2 Le réseau de lecture publique**

Le réseau de lecture de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan comprend à ce jour deux médiathèques tête de réseau (MTR), Crolles et Pontcharra, sous tutelle intercommunale. Les médiathèques de Crêts-en-Belledonne et du Touvet devraient également avoir un statut intercommunal de MTR prochainement. Ensuite, il y a trente-deux bibliothèques communales, rattachées au réseau par un système intégré et commun de gestion des bibliothèques.

Les MTR sont des relais pour approvisionner les médiathèques du bassin en documents, fonction qui nécessite d'avoir une politique documentaire en conséquence.

### **.1.1.3 Pontcharra, médiathèque MTR**

Inaugurée par la commune de Pontcharra en 1996, la médiathèque Jean Pellerin, du nom d'un poète du début du siècle né dans la commune, est un service public administratif géré aujourd'hui par la communauté de communes du Grésivaudan. Selon la notice d'autorité de l'association des archivistes français, le transfert des compétences de la municipalité à l'intercommunalité permet la mise en place de véritables réseaux documentaires. La mise en réseau permet de renforcer l'efficacité du service public grâce à 3 facteurs : la coordination de la poldoc<sup>5</sup>, la mutualisation des outils informatiques et des pratiques documentaires ainsi que la circulation des documents. La gestion du réseau de lecture se fait aujourd'hui entièrement par le logiciel Nanook de la société AFI<sup>6</sup>, après quatre phases de migration des données des anciens systèmes intégrés de gestion et l'informatisation des bibliothèques dont la gestion était jusque-là manuelle.

Le projet de mise en place du réseau a pu se réaliser après la convention passée entre le Conseil général de l'Isère et la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan en 2012. Projet effectif le premier janvier 2015, les MTR se sont vues affecter des bassins de lecture. Ainsi, Pontcharra couvre

---

<sup>5</sup>Poldoc : politique documentaire, équivalent de la politique d'acquisition qui englobe également l'apport de ressources d'une autre manière que par l'achat.

<sup>6</sup>AFI est une société d'édition de logiciels pour les collectivités et les bibliothèques.



un bassin comportant trois bibliothèques à fonctionnement communal : Le Cheylas, Chapareillan et Barraux. Pontcharra fait office de médiathèque relai, d'appoint documentaire et encadre les projets partagés de développement de la lecture publique. Jean Pellerin a profité de l'augmentation du budget d'acquisition pour effectuer un désherbage systématique et coordonné des collections vieillissantes et usées. Le fonds devient aéré et gagne en pertinence.

Cela s'est traduit par une augmentation du budget alloué à l'acquisition de documents pour la médiathèque de Pontcharra, qui est passé de 37 000 € en 2015 à environ 100 000 € en 2016. L'augmentation est visible à tous les niveaux. Les agents qui travaillent à Jean Pellerin évoquent un confort au travail accru grâce à la mise en réseau malgré des bureaux internes saturés. Ainsi, le nombre de prêts va croissant grâce aux modalités d'emprunt doublées, ce qui génère en 2016 une hausse de 25% par rapport à 2015. Les prêts passent de 70 000 à 86 000 entre les deux années. Ces statistiques doivent être considérées avec précaution depuis le changement de procédure sur la manière d'utiliser le module statistiques sur *Nanook*.

## ***.1.2 Présentation de la structure dans son environnement immédiat***

### **.1.2.1 Les agents de la médiathèque**

Selon Jérôme Pouchol, conservateur des bibliothèques, le bibliothécaire est un agent « remplaçable. » Il ne doit pas être incontournable, dans le sens où il peut être remplacé après un départ à la retraite, sans que la dynamique des collections sous sa responsabilité n'en pâtisse. Pourtant, lorsque l'agent apporte sa culture, qu'il s'est lui-même forgée, sa personne devient centrale et indispensable. Responsable de son fonds, dont il se porte garant, il en est le propriétaire en quelque sorte. Il devient délicat de le remplacer. De cette manière, à la médiathèque de Pontcharra, cela se traduit par une difficulté des agents à échanger les pôles dont ils sont responsables, à les céder à un nouvel arrivant.

La médiathèque Jean Pellerin compte six agents début 2017. L'équipe est composée de la bibliothécaire, responsable de la structure, d'une bibliothécaire assistante territoriale de conservation du patrimoine et des bibliothèques, adjointe à la direction, de trois bibliothécaires adjoints en charge de l'animation et des collections imprimées ainsi que d'une adjointe technique. Deux bibliothécaires responsables réseau viennent à la médiathèque deux fois par semaine pour travailler en collaboration avec les agents de Pontcharra sur des problématiques de bassin et de réseau.

En tant que bibliothécaires dans une médiathèque de réseau, les agents voient leurs missions se

diversifier et s'étendre. En août 2017, les demandes du réseau croissant, deux nouveaux agents sont recrutés. En effet, la médiathèque tête de réseau obtient deux nouveaux postes : un médiateur numérique et un agent d'équipement. Ces deux personnes, après avoir trouvé leur place au sein de l'établissement, vont surtout être des agents moteurs de l'établissement, notamment en développant pour le médiateur numérique un fonds en relation avec son domaine. L'offre numérique, déjà présente sur le portail en ligne, développera une logique de contenu numérique. Cette logique respectera les droits de prêt existants tout en développant l'offre et les supports. La mission du médiateur numérique sera d'élaborer un plan de communication raisonné autour de ce produit.

### **.1.2.2 L'animation à Pontcharra**

Pontcharra bénéficie d'un public facile, c'est-à-dire principalement issu des catégories professionnelles élevées de la ville. Les agents de la bibliothèque organisent des temps d'animation avec enthousiasme. Le changement, les nouvelles idées et les expériences sont les bienvenus dans l'agenda de la médiathèque. En effet, le renouvellement de l'action culturelle permet de garder l'esprit ouvert et tourné vers toutes les formes de culture. En outre, la fidélisation des usagers est fortement aidée par la possibilité de surprendre les habitants et les élus. En effet, les élus aussi reconnaissent la valeur de la médiathèque comme force de proposition et d'autonomie sur sa propre programmation, qui devra recevoir bien sûr l'accord final de ces mêmes élus.

Tous les agents, quel que soit leur échelon, s'investissent dans l'action culturelle de la médiathèque. Malgré un engagement variable, les fiches de poste des bibliothécaires comportent une mention de mission d'animation à laquelle ils répondent avec la mise en place d'actions et l'organisation de partenariats avec les acteurs culturels locaux. Ces acteurs sont aussi bien des partenaires sur la commune, comme la salle de spectacle du Coléo, l'école de musique, la ludothèque et le cinéma Jean Renoir, que des partenaires qui travaillent sur le pays du Grésivaudan comme l'UICG<sup>7</sup> ou encore des partenaires à rayonnement national comme les éditions Glénat.

### **.1.2.3 Des temps réguliers pour les habitants**

Au-delà des thématiques annuelles, la médiathèque propose des rendez-vous réguliers à ses usagers et aux non-usagers. Ainsi, une bibliothécaire propose chaque premier mercredi du mois un moment

---

<sup>7</sup>Université intercommunale du Grésivaudan, affiliée à l'Association des Universités populaires de France.

d'échange de comptines, les *Racontines*, avec les tout petits, les 0-3 ans. En déployant l'animation dans les crèches et vers les assistantes maternelles, via le RAM<sup>8</sup>, la bibliothécaire organise des actions « hors les murs » de la bibliothèque et touche des publics qui ne fréquentent pas la médiathèque. Une autre bibliothécaire bénéficie de manière hebdomadaire d'un temps d'écoute, *Litté J*, sur la station de radio Radio Grésivaudan le mercredi en soirée. Elle travaille en collaboration avec des collégiens qui viennent présenter des livres coup de cœur à l'antenne.

Des temps forts sont également prévus avec un public adulte. Deux fois par an, les bibliothécaires organisent une *Soirée Parlotte*, un moment d'échange entre des intervenants extérieurs et les participants. Les intervenants sont présents en tant que professionnels d'un domaine, par exemple la psychologie, et offrent des conseils aux participants qui partagent leur expérience.

La bibliothèque s'engage également sur des projets mis en place par les partenaires. Les projets orientés petite enfance sont récurrents, comme les rencontres *Toc toc toc M. Pouce* qu'organise le Centre des Arts du récit de l'Isère. La médiathèque y participe en mettant à disposition du RAM et d'une bibliothécaire la salle de conte afin que professionnels et parents puissent partager des enfantines, c'est-à-dire des comptines pour les tout-petits. Cette manifestation a lieu dans tout le département.

### **.1.3 Le projet d'équipement**

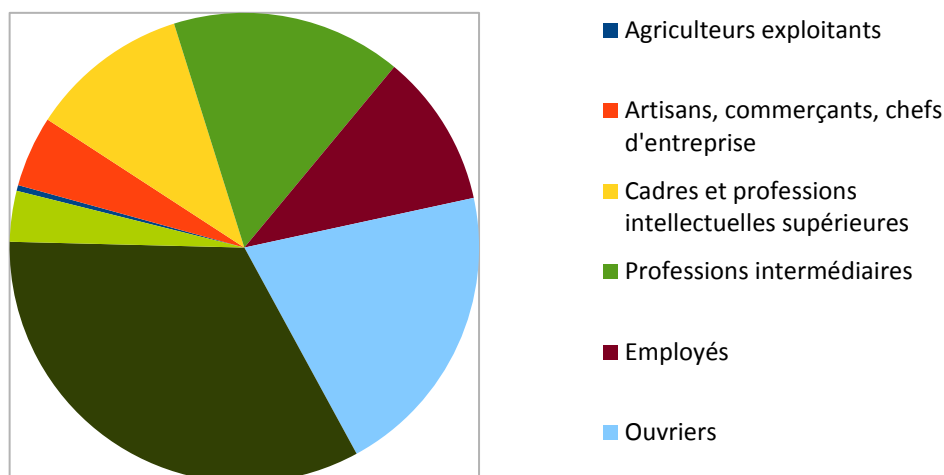
Le projet d'équipement de la médiathèque intercommunale est un projet en cours, qui attend la validation des élus. Ce projet se donne pour mission de repenser la médiathèque et ses environs dans une logique de médiathèque tête de réseau. En effet, sous tutelle municipale, la bibliothèque devait répondre à la demande de Pontcharra, ville de 7320 habitants<sup>9</sup> avec une forte proportion de retraités qui représentent 33,4 % des ménages et une population de 20,5 % d'ouvriers.

---

<sup>8</sup>Relai des assistantes maternelles, géré par le Pays du Grésivaudan.

<sup>9</sup>Données statistiques récoltées en 2013 par l'Insee, institut national de la statistique et des études économiques.

Ménages de Pontcharra en 2013 (en %)



En terme d'aménagement, cela se traduit par la redistribution des espaces. Les pôles documentaires sont constitués autour du contenu des documents et non plus par la tranche d'âge à laquelle ils s'adressent.

Le projet d'équipement consiste à agrandir l'espace existant, 670 m<sup>2</sup> utiles. Un déménagement dans des locaux plus proches du centre-ville de Pontcharra avait été évoqué mais n'est pas possible à cause de la construction d'un centre nautique sur l'emplacement.

En tant que MTR et médiathèque référente d'un bassin, Pontcharra développe une action culturelle forte, centrée autour d'une thématique annuelle, cette année sur le Japon, qui est reprise sur l'ensemble du bassin de lecture qui comprend les médiathèques de Chapareillan, du Cheylas et de Barraux.

## ***.2 Les missions effectuées pendant le stage***

### ***.2.1 Ma participation à la vie quotidienne de la médiathèque***

En travaillant comme stagiaire à la médiathèque Jean Pellerin, l'occasion m'a été donnée de m'impliquer dans des projets à destination du public et d'approfondir mes connaissances sur le fonctionnement interne d'un établissement de cette taille.

J'ai participé à des actions culturelles variées, surtout orientées vers la jeunesse et la petite enfance. En mars avait lieu la Semaine de la petite enfance à laquelle j'ai participé sur une journée. Il s'agissait d'accueillir à la salle de spectacle du Coléo les familles et les assistantes maternelles et de faire la promotion de la médiathèque et de la lecture chez les tout-petits. J'ai également fait office de

secrétaire pour la séance de *Toc toc toc M. Pouce* organisée dans la salle polyvalente de la médiathèque.

J'ai également contribué au traitement physique et matériel des collections ainsi qu'à leur valorisation. La recotation des documents a permis d'intégrer les prêts longue durée de la bibliothèque départementale dans le fonds pour l'uniformiser. En juillet, des *furoshiki* ont été mis à disposition des usagers. Organiser intellectuellement et de manière logistique la mise à disposition de ces paquets surprise aux usagers m'a amenée à découvrir de nouvelles fonctionnalités du logiciel Nanook utilisé sur le réseau.

## ***.2.2 Suite du projet de grainothèque***

Un projet proposé par l'équipe de Pontcharra a été déployé sur plusieurs mois, depuis avril 2016, pour envisager en fin de compte sa finalisation en octobre 2017. Il s'agit d'un espace dédié à l'échange de graines entre particuliers. Ce projet s'inscrit dans le projet de service de la médiathèque, avec le développement de nouveaux services pour les usagers. J'ai donc pris la suite de Delphine Redon sur le projet de grainothèque. Avec la partie théorique déjà effectuée, je devais en assurer la réalisation grâce à la participation des habitants.

### ***.2.2.1 Les interrogations suscitées par le projet***

#### ***.2.2.1.1 Les questions liées à la genèse du projet***

En m'immergeant dans les thématiques liées aux graines, je fus vite submergée par la quantité d'informations à traiter. Je devais distinguer les informations pratiques, dont j'assurais la communication, des informations plus théoriques, qui sont venues alimenter mes connaissances personnelles sur le sujet. La mise en route du projet en a été retardée d'un mois. Malgré ce contretemps, son avancement s'est déroulé sans accroc.

Mon rôle a ensuite été rapidement clarifié par la responsable. Il s'agissait de remplir la fonction de porteur de projet, c'est-à-dire d'assurer la cohésion du groupe, de suggérer des acquisitions en lien avec la grainothèque et de garantir le bon déroulement du projet.

#### ***.2.2.1.2 Les difficultés rencontrées une fois le projet exécuté***

En ce qui concerne la portée de la grainothèque, notre ambition, dès le début, a été de la cantonner dans un contexte local et pertinent par rapport aux démarches existantes dans le Pays du Grésivaudan.

L'idée a ainsi été d'emblée écartée d'intégrer la grainothèque dans le mouvement d'envergure nationale que sont les actions de l'association *Graines de Troc*. La possibilité de faire appel à cette association sera sans doute reconsidérée une fois le projet abouti et selon le succès rencontré.

En tant que porteur du projet, j'ai rencontré quelques défis. En effet, je me suis trouvée dans une position d'intermédiaire, à défendre la position et les exigences de la médiathèque et à satisfaire les attentes et les besoins des volontaires. D'une autre manière, j'ai travaillé de concert avec les volontaires afin de connaître leur implication et leurs compétences pour mobiliser ces dernières dans les différentes étapes du projet. Cette façon de procéder m'a confrontée aux relations humaines, au lien social à entretenir pour faciliter les échanges entre individus. Pour encourager ces partages, j'ai prévu des temps de rencontre à la fois fréquents et pertinents.

## **.2.2.2 Le déroulement du projet**

### **.2.2.2.1 La planification**

Le déroulement de la mise en place de la grainothèque avait été élaboré par Delphine Redon. Pour développer l'offre de services de la médiathèque, il a été décidé d'encourager les pratiques participatives et citoyennes. En ce qui concerne les raisons de développer la grainothèque, quatre axes éducatifs sont dégagés. Il s'agit de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, de s'inscrire dans une certaine cohésion sociale pour alimenter un « mieux vivre ensemble », de promouvoir le patrimoine local et enfin de concourir à l'épanouissement des usagers et des habitants.

Dès le mois de février, mon premier mois de stage, il m'a semblé important de remodeler la planification du projet selon l'état de mon avancement. Le premier échéancier était prévu sur dix mois alors que la réalisation du projet nécessitait tout au plus huit mois. Tout d'abord, une stratégie de communication a immédiatement été lancée afin de mettre au courant le plus grand nombre de la mise en place de la grainothèque. La communication a été une action continue et répétée, déployée aussi bien sur les réseaux sociaux que sur les outils de communication plus traditionnels, comme la presse locale.

La phase de prise de contact avec des organismes ou associations susceptibles de proposer des formations pratiques qui aurait dû se faire en décembre 2016 n'a eu lieu qu'en février 2017. À la fin de ce mois, j'ai donc rencontré l'association l'Accorderie, centrée sur l'échange de service entre les habitants. Bien qu'intéressée par le projet, l'Accorderie m'a surtout fourni des contacts de personnes intéressées par les graines.

### **.2.2.2.2 *Les actions réalisées***

Les étapes suivant cette prise de contact ont été condensées afin de permettre la mise en route du projet avant la période estivale. Ainsi, le choix des contenus des formations s'est effectué après l'appel à volontaires. Ces derniers avaient pour mission de déterminer les méthodes de mobilisation envisagées. La réflexion a été effectuée par les volontaires et par le personnel de la médiathèque, devenant de fait un projet co-créé. Ensemble, nous avons donc étudié les connaissances indispensables sur le sujet des graines. La première réunion s'est tenue le 16 mars. J'ai pu présenter le projet et inviter les personnes intéressées à me laisser leur contact. Cette réunion a été l'occasion de recueillir les idées et les interrogations sur la grainothèque et ce qu'elle peut apporter, de répondre aux questions sur les points plus obscurs comme la législation qui entoure l'échange de graines et enfin de déterminer le niveau d'engagement des personnes présentes. À la réunion suivante, nous avons établi une charte pour l'échange de graines ainsi qu'un résumé des textes de loi. J'ai également fourni à la responsable une liste de documents en lien avec la grainothèque qui viennent du pôle « Côté jardin » du fonds.

Deux ateliers ont ensuite été organisés, animés par des volontaires et orientés sur la récolte des graines et les plantes interdites. Une dizaine de personnes se sont déplacées pour chaque atelier, ce qui est raisonnable pour un projet en cours et encore conceptuel. Sur la suggestion d'une participante motivée, la plantation d'un potager partagé, évoquée dans la planification de Delphine, s'est finalement réalisée assez vite. Quatre personnes se sont investies dans la réalisation, en amenant des plants et des bêches. Nous avons réfléchi aux meilleures combinaisons des différentes variétés pour avoir un jardin autonome et résilient. Des graines de lin ont par exemple été plantées au pied des plants de tomates, évitant la fastidieuse tâche du désherbage. La plantation de graines de haricots nains a été accomplie par les enfants présents aux racontines ce jour-là. L'opération a été un succès, causant la surprise auprès des usagers. Les enfants jardiniers sont revenus voir leurs haricots pousser. Concernant l'aspect partagé du potager, le succès est ici plus mitigé : les passants ramassent volontiers les légumes mais n'entretiennent pas pour autant le carré potager.

Une volontaire est tout de même revenue améliorer le jardin avec des solutions empruntées à la permaculture. Elle a posé de la paille et des copeaux de bois au pied des plantes pour conserver l'humidité du sol. Cette opération a contribué à renforcer les liens entre les habitants et l'établissement public ainsi qu'à promouvoir la grainothèque de manière ludique et tangible.

### **.2.2.2.3 *Fin de ma participation dans le projet***

Informés de l'avancée de ce projet, le groupe ressource puis tous les habitants se sont rendu compte de la tournure concrète que prenait cette action inédite sur le terrain, et certains ont rejoint l'équipe des participants, confirmant l'intérêt de la population pour le thème. Il me semble primordial de relancer régulièrement les motivations de chacun pour les encourager dans leur participation. Ainsi, il faut maintenir l'intérêt des habitants avec des actions longues pendant la période estivale, malgré les absences des uns et des autres. Cela se traduit par une information constante mais à moindre échelle, par exemple seulement sur les réseaux sociaux. Nous avons donc continué à communiquer autour de la grainothèque en ouvrant à la médiathèque le dépôt des graines des particuliers. Je leur ai mis des enveloppes à disposition qu'ils viennent remplir. Ce projet en cours est donc en bonne voie de finalisation pour le lancement de la grainothèque en octobre 2017.

### ***.2.3 Le Japon, thématique annuelle de la médiathèque***

Les thématiques annuelles, qui sont diffusées sur le bassin de lecture après un temps de manifestations à Pontcharra, sont suivies avec intérêt par les usagers. Elles sont mises en avant toute l'année avec un changement de regard sur la thématique tous les trimestres. Différents aspects sont ainsi développés et viennent enrichir culturellement la ville de Pontcharra. Instaurée dès 2015, la thématique permet de proposer une programmation culturelle pertinente et logique aux usagers. Depuis le dernier trimestre de 2016, la médiathèque met en avant le Japon dans son action culturelle. Plusieurs axes se sont donc succédés autour de rencontres d'auteurs et d'illustrateurs, de soirées dédiées, d'expositions, d'ateliers et d'une journée avec les partenaires.

#### **.2.3.1 Organisation de la journée festive**

Ma deuxième mission était d'organiser et de coordonner une journée festive en juin 2017 dans le cadre de la thématique annuelle de la médiathèque. Je devais rechercher des partenariats, organiser la journée et valoriser les collections.

##### ***.2.3.1.1 Déterminer les limites spatio-temporelles de l'événement***

J'ai donc commencé par déterminer la date, aidée par la responsable, qui a fait un choix en fonction de la programmation de la fête de l'école de musique, voisine de la médiathèque. L'idée était de profiter du passage suscité par cette occasion. Nous avons ensuite décidé de la durée de l'événement, déployé finalement sur la journée continue et autour des horaires d'ouverture, de 9h30 à 18h.



### **.2.3.1.2 Rencontre avec les partenaires**

Une fois la liste des partenaires arrêtée et validée, nous les avons rencontrés afin de déterminer leur implication et leurs besoins pour leur intervention. Le camion de nourriture invité nous a ainsi demandé une autorisation de stationnement et de vente qui a été signée par le responsable des espaces publics à la communauté de communes.

### **.2.3.1.3 Déterminer le déroulement de la journée**

Dès que j'ai eu connaissance de la nature et de la durée des interventions, j'ai réfléchi à la planification de la journée. Pour le planning (voir Annexe 4), il s'agissait de déterminer plusieurs choses. D'une part, les plages horaires disponibles pour les différentes animations ont dû être décidées rapidement afin d'en informer les intervenants. D'autre part, la participation prévue des différents agents a nécessité la modification de leurs horaires et la programmation de leur investissement. Lors la mise en place du planning, la responsable a demandé de prévoir la présence d'un agent sur tous les fronts : aussi bien pour l'accueil des usagers que pour l'accueil et l'installation des partenaires, tout en tenant compte des préférences des bibliothécaires. En définitive, le planning final a été décidé en équipe et approuvé la veille de la manifestation. L'exercice ne m'a pas paru aisé mais a été très instructif quant aux modalités de l'organisation.

### **.2.3.1.4 Communication autour de l'événement**

Ensuite, en possession des logos des différents partenaires, j'ai commencé une campagne de communication *via* tous les médias à ma disposition. Le responsable de la communication de la ville de Pontcharra a accepté à titre gracieux de rendre visibles les informations de la journée sur le panneau électrique d'information municipale. Le site internet de la médiathèque a affiché le programme dès le mois de mai. Sur la page *Facebook* de l'établissement, chaque semaine j'ai choisi de publier un des aspects de la journée festive : une semaine, j'ai communiqué sur les activités, une autre, j'ai annoncé les spectacles, ou encore une autre, j'ai présenté les démonstrations. Enfin, des affiches ont été distribuées chez tous les commerçants de l'avenue de Savoie, où se trouve la médiathèque, et chez ses partenaires.

## **.2.3.2 Les partenaires de la journée festive**

La cohérence entre les actions liées au Japon a permis à la médiathèque de créer des partenariats avec les associations de la région. Ainsi, une association comme l'Académie d'Aïkido du Haut

Grésivaudan, contactée en priorité parmi les associations d'art martial japonais sur Pontcharra, s'est montrée immédiatement intéressée par la journée festive. Cette association a intégré le programme en proposant deux temps de présentations de cet art martial, avec d'abord des démonstrations puis avec une initiation. Deux autres structures de Pontcharra nous ont proposé des animations. La responsable du centre aéré de Saint-Maximin a animé deux séances de narration du conte *Feng* sur un *kamishibai*, théâtre portatif tandis qu'une artiste qui gère une animation régulière de gravure et d'impression, *La Valise d'Adélaïde*, a proposé son animation sur le thème de l'éventail.

L'appel à partenaires a suivi deux logiques : une logique thématique, c'est-à-dire que nous avons privilégié les partenaires potentiels dont l'axe principal a un rapport avec le Japon, et une logique de proximité, c'est-à-dire que nous avons considéré que la journée était un moment privilégié pour créer une rencontre entre les habitants et les exposants. Ainsi, l'invitation du *food truck* Maki'n'co, camion de nourriture de sushi qui se déplace dans tout le Pays du Grésivaudan était un geste pertinent et, selon moi, très apprécié des passants. Il nous a permis en outre d'avoir une vitrine sur l'avenue de Savoie, un aimant en quelque sorte pour les habitants. De même que l'invitation de l'association Chambéry-France-Japon était un geste d'ouverture qui a permis de franchir les limites du territoire. La présidente, ravie de combiner les 20 ans de l'association avec un événement sur le Japon, a proposé plusieurs activités et stands avec des produits japonais. Nous pouvions alors étendre l'offre de la journée avec une exposition sur le mode de vie et les traditions au Japon, une initiation au jeu de *go*, des démonstrations de deux cérémonies : le service du thé et l'habillement du *kimono* traditionnel.

Les bibliothécaires se sont également impliqués sur la journée de diverses manières. Deux agents présentaient des activités japonaises : le pliage *origami* et la poterie *raku* ; une bibliothécaire a également participé au trio qui a clôturé la journée avec la lecture d'un autre conte, *Neige* de Maxence Ferminé. Enfin, les autres agents ont assuré la vente des livres de la bibliobradierie ainsi que l'accueil et le renseignement du public dans la médiathèque.

### **.2.3.3 La portée de la journée festive**

Cette journée festive a été couronnée de succès, avec une estimation de passage dans la journée comprise entre 250 et 350 personnes. La promotion de la médiathèque a donc été assurée, avec une augmentation significative du nombre d'inscription à la médiathèque. Cette promotion est également passée par la médiatisation de l'événement dans le *Dauphiné libéré* qui a publié un article sur la journée.

La présidente de Chambéry-France-Japon nous a également suggéré d'envoyer une invitation

officielle du Pays du Grésivaudan au Bureau Consulaire du Japon à Lyon. Nous avons ainsi pu apprécier la visite du vice-consul du Japon et des élus, représentants du Pays du Grésivaudan, visite qui récompensait l'action culturelle de la médiathèque et le travail des agents avec une reconnaissance officielle.

#### ***.2.4 La circulation des documents, nouveau projet du réseau***

Les bibliothécaires réseau vont mettre en place la circulation des documents sur le réseau par un système de navette prévu en septembre 2018. Une des missions qui m'a été confiée était d'étudier l'organisation interne à la médiathèque du stockage des documents en transit. Le temps m'a malheureusement manqué pour cette mission. Le projet n'étant pas finalisé à mon départ de Pontcharra, l'agencement spatial n'a pas été décidé et arrêté. Un déménagement a simplement été effectué entre deux bureaux, afin de rapprocher l'espace des bibliothécaires réseau des places de stationnement devant la médiathèque.

La circulation des documents sera possible à la fois pour les usagers et pour les bibliothécaires. Cela entraîne plusieurs problématiques logistiques pour le responsable des navettes. L'espace actuellement disponible à Pontcharra doit être optimisé pour que le fonctionnement de ce système soit fluide et n'entrave pas l'activité des bibliothécaires. En effet, la médiathèque va échanger des documents avec trois bassins: le bassin de Saint Pierre d'Allevard, le bassin de Pontcharra et celui du Touvet. Cela représente douze bibliothèques qui profiteront de la circulation des documents. Il s'agit aussi de déterminer le nombre de chariots et de caisses nécessaires au bon fonctionnement de la circulation. Estimé à douze caisses à roulettes, ce nombre peut également doubler si la séparation est faite entre les caisses de réservation et les caisses de retour. Cependant, l'incertitude demeure sur le lieu où sera située la plaque tournante des documents. Il avait été envisagé de l'installer à Pontcharra mais il semble que le lieu choisi se trouve à Saint-Vincent-de-Mercuze. L'emplacement final dépend des différents scénarii imaginés par la stagiaire réseau.

### ***.3 Les compétences acquises pendant le stage***

#### ***.3.1 Un approfondissement du métier de bibliothécaire***

Maintenant que cette période d'apprentissage en milieu professionnel est terminée et que mon stage a été finalisé, je constate avec un certain recul que j'ai pu développer diverses compétences grâce aux tâches qui m'ont été confiées. Je possède en effet des connaissances enrichies sur le métier de

bibliothécaire. Ainsi, différents aspects qui me semblaient encore obscurs ont pu être clarifiés, notamment sur la gestion d'une bibliothèque, en ce qui concerne les collections et les usagers. Pour ce qui est des collections, j'ai pu observer que les marchés financiers passés entre la collectivité et les librairies sont renouvelés tous les ans avec la relance de l'appel d'offres. Pour le marché de Pontcharra, plusieurs librairies sont basées à Grenoble ainsi qu'à Lyon, une est présente uniquement en ligne et la librairie Bel'Ysère dessert tout le Pays du Grésivaudan, avec des boutiques à Crolles et à Pontcharra. Quant à l'offre numérique, un seul fournisseur a répondu à l'appel d'offres, la librairie Decitre *via* le portail PNB<sup>10</sup> sur ce secteur.

### ***.3.2 Travail avec les bibliothèques départementales***

J'ai également pu constater *de visu* l'importance d'une bibliothèque départementale pour le bon fonctionnement et l'image d'une médiathèque. La bibliothèque départementale sait s'adapter aux innovations comme le numérique, les jeux vidéo et différents outils qu'elle maîtrise pour ensuite conseiller, voire sensibiliser les bibliothèques du territoire. De cette manière, la Maison départementale de l'Isère (MDI), anciennement Service de la Lecture Publique en Isère, fournit de nombreux documents à la médiathèque. En s'approvisionnant en bibliothèque départementale, la médiathèque s'assure du roulement de son fonds sans avoir la contrainte du désherbage pour les documents empruntés. Avec un fonds de documents fixes, les emprunts à la bibliothèque départementale de prêt permettent de varier l'importance du fonds en fonction des demandes et de la place disponible. Ce dernier point est important car la circulation des documents sur le réseau, bien qu'encore en réflexion, est prévue pour septembre 2018. Avec cette circulation facilitée, la MTR doit servir de relais pour les bibliothèques qu'elle dessert et encourager ainsi les bibliothèques du bassin de lecture à venir s'approvisionner en documents sans obligatoirement passer par la bibliothèque départementale.

Outre le prêt de documents, la MDI propose des expositions riches et variées aux bibliothèques. Cette offre a permis à Pontcharra de proposer à ses habitants un contenu différent en rapport avec la thématique annuelle de la médiathèque, tel que l'exposition *Le Manga dans tous ses états* ou *L'Heure du thé* dans le cadre de la thématique sur le Japon.

---

<sup>10</sup>Prêt numérique en bibliothèque : portail mettant en relation les équipements de lecture publique avec les catalogues des éditeurs, par l'intermédiaire de librairies volontaires.

### ***.3.3 La capacité d'analyse, incontournable en bibliothèque***

Mes autres stages m'ont amenée à observer différents aspects du quotidien d'une médiathèque, tout particulièrement le catalogage et la donnée. Le catalogage reste bien sûr une tâche essentielle dans le traitement du document et dans sa mise en valeur dans le fonds mais j'ai également pu découvrir les coulisses de l'animation, du système des marchés financiers. En assumant le rôle d'agent d'accueil pendant les heures d'ouverture de la médiathèque, j'ai passé environ un quart de mon temps en contact avec le public, ce qui m'a permis de créer un lien de proximité avec les usagers. Devenue un agent familier auprès des publics, il m'était plus aisé d'analyser leurs besoins et d'y répondre. Mon stage à la médiathèque de l'Alliance française de Dublin m'avait déjà amenée à travailler quotidiennement avec les publics, notamment lorsque je m'occupais de l'accueil des usagers. L'absence d'animations avec le public a cependant figé notre relation pourtant privilégiée. En revanche, à Pontcharra, du fait de ma présence sur le long terme, la tâche qui m'était assignée d'animer le groupe participant au projet grainothèque en a été grandement facilitée, tout en m'assurant une certaine légitimité. L'animation de groupe m'a permis de développer mon autonomie et mon esprit de synthèse avec la rédaction des comptes rendus de différentes réunions, aussi bien d'équipe que du groupe captif<sup>11</sup>. Ces comptes rendus retracent le contenu d'une réunion avec les décisions prises et informent le groupe de l'état et de l'avancée d'un projet. Enfin, mes différentes missions, que ce soit le projet grainothèque ou l'organisation de la journée festive, m'ont amenée à travailler en équipe avec les agents de Pontcharra. Ainsi, le logo « G'graine » a été réfléchi en groupe avec les bibliothécaires et la planification des différents moments de la journée festive a été réalisée en réunion d'équipe pendant laquelle chaque agent a pu exprimer ses envies, ses attentes et ses disponibilités. De plus, les prises de décision ont pu être partagées avec la responsable de la médiathèque, aux côtés de laquelle j'ai beaucoup appris.

### ***.3.4 Les acquis du master***

Les cours de Médiat, notamment sur les nouveaux enjeux des bibliothécaires, m'ont permis de comprendre mon environnement et la logique hiérarchique d'une médiathèque intercommunale. M. Pouchol, avec sa présentation des nouveaux enjeux du métier de bibliothécaire, en nous dessinant un nouveau schéma de management des bibliothèques, m'a ouvert les yeux sur les possibilités de mutualisation qu'offre la mise en réseau des bibliothèques.

---

<sup>11</sup>Groupe captif : groupe de personnes impliquées par passion ou par intérêt qui sont fidèles et présentes aux différentes étapes du projet

En nous invitant dans les bibliothèques municipales de Grenoble, Médiat m'a donné l'occasion de compléter mes connaissances sur le secteur et sur ses enjeux par la diversité des structures rencontrées. La discussion avec des agents des bibliothèques de Grenoble ainsi qu'avec des bibliothécaires du Service Interétablissement de Documentation des bibliothèques universitaires de Grenoble, a enrichi ma culture professionnelle et m'a fait découvrir de nouveaux horizons.

L'enseignement méthodique et minutieux auquel j'ai eu droit pendant mon master m'a ouvert des portes sur un secteur passionnant. La préparation aux concours m'a permis de m'inscrire à plusieurs concours catégorie A en Auvergne-Rhône-Alpes et de mieux percevoir la complexité des mécanismes de l'examen.

Mes connaissances acquises en master et pendant mes différents stages m'ont confortée dans mon choix d'avenir. Je pense être préparée pour entrer dans le monde professionnel des bibliothèques.

## Mémoire de recherche appliquée

### ***.4 Présentation de l'objet d'étude***

#### ***.4.1 La démarche participative, nouvelle tendance des bibliothèques***

La participation en bibliothèque n'est pas une idée nouvelle malgré la multiplication des ouvrages à son sujet. Elle existe par défaut lorsqu'un bibliothécaire demande la coopération d'individus pour la réalisation d'un projet. La notion est alors quelque peu restreinte à l'aide à la réalisation. Aujourd'hui, il est important de redéfinir cette participation. En effet, elle n'est plus seulement une aide, elle sous-tend une plus grande implication de l'individu, qui prend alors part autant à la réalisation qu'à la prise de décision. On parle plutôt de projet partagé plus que de simple participation finalement. La paternité du projet peut être attribuée autant, voire plus, à l'individu qu'au bibliothécaire.

Comment la démarche participative peut-elle s'intégrer dans la bibliothèque et plus spécifiquement dans la co-création de communs ?

Une bibliothèque avec une exigence de tiers-lieu ne répond pas aux besoins d'un public concept, d'un public général ou d'un public en adéquation avec les statistiques nationales. Si elle veut s'inscrire dans son territoire, la bibliothèque se doit, en tant que service public, communal ou intercommunal, de satisfaire les besoins du public présent et existant, du public réel de la commune ou de l'intercommunalité.

Le tiers-lieu, concept du *the third place* né aux États-Unis, désigne un espace qui se distingue de la maison et du lieu de travail et qui incite les gens à se rencontrer dans un but culturel, ludique. L'échange et le social sont au cœur du tiers-lieu où la personne se détend, redécouvre la vie en société.

Dans la bibliothèque troisième lieu, bibliothèque améliorée, quelle est la fonction du bibliothécaire auprès du public? Il est à la fois organisateur, coordonnateur, c'est-à-dire qu'il fait le lien entre l'animateur de l'activité et le public. Il est médiateur culturel. Il est également animateur socio-culturel, c'est-à-dire qu'il crée du lien entre les citoyens en menant des actions culturelles pertinentes selon le territoire. Il occupe enfin une fonction de conseiller, de guide aidant les publics à s'approprier les outils de la médiathèque.

L'accueil devient encore plus élargi envers les publics et doit contribuer à créer du lien social.

Le tiers-lieu est un lieu que l'on occupe non pas selon sa fonction mais selon ses demandes qui peuvent être multiples tant qu'elles restent dans le respect de l'autre. Une bibliothèque troisième lieu doit se fixer comme objectif de rassembler les populations, c'est-à-dire ouvrir les espaces, inviter toutes les catégories d'âge, de milieux sociaux et de professions. Ce sont des espaces conçus par et pour l'usager. Comment, dès lors, concevoir la participation en bibliothèque, l'encourager et la mettre en place ?

J'envisagerai d'abord la démarche participative comme une démarche problématique, tant au niveau de sa définition que de sa conception par les différents acteurs impliqués. J'observerai ensuite l'intégration de la participation dans les missions de la bibliothèque et enfin j'analyserai l'avenir de cette pratique.

## **.4.2 Méthodologie**

J'ai souhaité examiner la question de la participation auprès des professionnels plutôt que des publics car la réaction des agents reste encore assez distante, voire méfiante, à l'égard de ce qui est considéré comme l'immixtion des usagers dans la vie de la bibliothèque. Un responsable de médiathèque expliquait que les missions des bibliothécaires sont des missions professionnelles, pour lesquelles des formations sont suivies et des diplômes requis. Ce point de vue tend à légitimer la place du bibliothécaire, ce qu'encourage la *Charte des Bibliothèques*<sup>12</sup> dans son article 23 en requérant qu'une « bibliothèque dépendant d'une collectivité publique nécessite [...] la nomination d'un personnel qualifié ». En m'adressant à des professionnels, je découvre les attentes des agents en charge du public concernant la participation du public dans la vie et les activités de la structure. J'espère, grâce aux enquêtes menées, recenser les manières de procéder des collègues en matière de participation du public, leur vision de la participation et les conditions de déroulement de cette participation. Le point de vue professionnel permet d'ouvrir sur de nouveaux enjeux. Au début du mois d'août, j'ai ainsi pu récolter huit réponses de professionnels provenant de bibliothèques aux politiques et aux ressources variées.

Pour répondre à ma problématique, j'ai interrogé des responsables d'équipement ou des bibliothécaires en charge du public. J'ai choisi les médiathèques du réseau où j'ai effectué mon stage,

---

<sup>12</sup>Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des Bibliothèques en 1991, elle est le fruit du travail préparatoire en vue d'une législation et la traduction d'une volonté de clarification et de responsabilisation des bibliothèques selon le rapport du président du CSB.



ainsi que des médiathèques que j'ai fréquentées, des endroits familiers, c'est-dire Nantes et Grenoble. Quant aux autres lieux interrogés, ils m'ont été suggérés par des professionnels ou par mes différentes lectures. Finalement, je me retrouve avec les réponses de plusieurs sortes de bibliothèques. Ce sont des bibliothèques reconnues pour leurs pratiques innovants, comme Entre-Dore-et-Allier et Louise Michel, des bibliothèques de réseau municipal, telles Nantes, Chambéry et Grenoble, ou de réseau intercommunal, comme Saint-Ismier, et d'agglomération telle Annecy.

Pour Annecy, Bruno Fouillet a accepté de répondre à mes questions. Directeur des bibliothèques d'Annecy, il dirige quatre médiathèques : Bonlieu, la Prairie, les Romains et Novel. Brigitte Prugnot, adjointe à la directrice des bibliothèques municipales, travaille à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry. Jean-Christophe Lacas, chef de projet à la médiathèque Entre Dore et Allier de Lezoux, m'a accordé un long entretien téléphonique. À Grenoble, Sophie Galmiche dirige la coordination des services au public, l'action culturelle et la bibliophilie contemporaine à la Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine de Grenoble. Pour Paris, Céline Rollet, directrice de la bibliothèque Louise Michel dans le vingtième arrondissement, m'a également accordé un entretien téléphonique. Marie-Angèle Guichard, agente de la mairie de Saint-Ismier, est également responsable de la médiathèque. Finalement, j'ai découvert le projet nantais grâce à Laurent Favreau, directeur adjoint en qualité et innovation pour les bibliothèques municipales de Nantes.

## **.5 Étude**

### **.5.1 État des lieux de la participation**

La démarche participative, cette procédure qui donne un rôle aux individus dans la prise de décision affectant l'institution dont ils font partie, est définie de manière différente par chaque bibliothécaire interrogé. Pour Bruno Fouillet, directeur des bibliothèques d'Annecy, la participation est un des éléments structurants de la programmation et de la médiation culturelle.

#### **.5.1.1 La participation, différente du bénévolat et du partenariat**

##### **.5.1.1.1 Bénévolat et participation, deux pratiques différentes**

La participation doit être distinguée du bénévolat ou du partenariat. Il s'agit en effet du processus de l'engagement de l'utilisateur sur certains points de la vie d'une bibliothèque ; l'utilisateur devient acteur au même titre que le bibliothécaire.

La participation se distingue donc du bénévolat, décrit comme l'action désintéressée d'une personne qui apporte spontanément son aide pour venir effectuer des tâches à la bibliothèque<sup>13</sup>. Le lecteur participant est un collaborateur, il retire un bénéfice matériel ou immatériel de sa collaboration, que ce soit un échange d'objet ou un échange de savoir-faire.

La participation se distingue également du partenariat. Le partenariat correspond à l'association, l'alliance entre professionnels, individus, groupes ou collectivités, avec une rétribution financière à la clé<sup>14</sup>. En outre, le partenariat existe depuis toujours ; il doit cependant avoir un lien étroit avec les actions culturelles menées par la bibliothèque, quelques soient ces dernières (projets définis, ponctuels ou récurrents). La participation des usagers peut s'inscrire dans tous les autres domaines de la vie de l'institution et s'inscrit dans le long terme selon Sophie Galmiche, en charge du public à Grenoble. La participation est également différente sur le plan de l'exigence et des moyens engagés, selon Bruno Fouillet. En effet, les partenariats sont particulièrement formalisés pour qu'une action se déroule dans les meilleures conditions. La collaboration du public peut être plus libre et réserver des surprises lors de la manifestation à laquelle il est invité. Selon Mme Guichard, le partenariat implique une prise de risque financière et/ou organisationnelle, une responsabilité partagée et une évaluation finale commune, alors que la participation implique seulement une contribution volontaire sous différentes formes à ce projet. Pour cette bibliothèque qui travaille avec des bénévoles, cela signifie que la différenciation des projets se fait en amont pour déterminer les acteurs qui peuvent être invités sur le projet.

#### ***.5.1.1.2 Les partenaires et les bénévoles, des participants à part entière***

Mme Guichard considère également que les partenaires et les bénévoles ne peuvent être complètement exclus d'un projet partagé. Les agents de la bibliothèque de Saint-Ismier travaillent avec une équipe de dix bénévoles qui représentent par leur âge et leur profil une certaine partie du public fréquentant la bibliothèque. Ces bénévoles participent au service public mais aussi aux achats de livres adultes et aux animations scolaires. Cette équipe de bénévoles tient un rôle majeur dans le fonctionnement quotidien de l'établissement. En outre, la bibliothèque de Saint-Ismier propose deux fois par an des rencontres avec des auteurs ou des artistes de la commune qui animent une conférence illustrée et dédicacent leurs ouvrages dans les murs. Cela permet à la médiathèque de promouvoir les artistes locaux. Ceux-ci font partie de la programmation culturelle et peuvent ainsi discuter avec la population. Les compétences connues et reconnues de personnalités locales sont également mises à

---

<sup>13</sup>Définition donnée par le Centre National des Ressources textuelles et linguistiques.

<sup>14</sup>Ibid.

profit pour nourrir ces échanges.

Encourager la participation relève alors de l'encadrement de personnes volontaires « qui osent s'engager dans une démarche participative. » La formation des bénévoles est considérée comme une démarche participative qui intervient dans l'accueil du public et les règles du service public. Mme Guichard précise : « Il me semble important de les encourager à donner leur point de vue sur notre fonctionnement ou notre programmation culturelle car ils représentent souvent ce que la majorité de notre public pense aussi de l'établissement. » Finalement, un bénévole est également un usager et donc un potentiel participant.

### ***.5.1.1.3 Les collectivités demandent la participation sans leur engagement***

En outre, la démarche participative ne s'applique pas aux collectivités tutélaires des bibliothèques. Selon Céline Rollet, « on ne parle pas de participation pour les élus et les partenaires. Les élus débloquent un budget que la tutelle, c'est-à-dire la Direction des affaires culturelles, n'alloue pas pour un projet. Ils soutiennent mais ne participent pas. Les partenaires font des animations, sont souvent en association. Ces partenaires démarchent la bibliothèque pour avoir un lieu où se réunir, ils ne participent pas à la vie de la bibliothèque. »

La place des élus et de la direction dans la vie de la bibliothèque reste en retrait. Ils ne participent pas mais dirigent et prennent des décisions sur l'avenir de l'établissement. La participation des usagers à la vie de l'institution leur permet de justifier le financement d'un établissement culturel.

## **.5.1.2 Des acteurs de la participation encore récalcitrants**

### ***.5.1.2.1 L'implication du public***

La démarche participative est difficile à appréhender pour les usagers de la bibliothèque. Selon le *Trésor de la langue française informatisé*, le nom « usager » a pour définition une personne qui utilise un service (fréquemment un service public) et qui emprunte habituellement un lieu public, une personne qui utilise quelque chose, un lieu. L'usager est donc un utilisateur, celui qui utilise, qui a usage d'un service. En appliquant cette définition à la bibliothèque et ses publics, les professionnels donnent une représentation ambiguë de leurs lecteurs. En effet, un lecteur qui utilise est un lecteur qui consomme donc un individu à qui des produits seront proposés pour répondre à ses attentes et ses besoins. Des stratégies mercatiques ont cours dans les bibliothèques, qui tentent de cerner de manière précise les attentes de leurs lecteurs. Bien que cette méthode soit efficace et indispensable, elle ne

permet pas de procéder à une médiation culturelle à double-sens. Cette médiation reste descendante, c'est-à-dire que les décisions relatives aux choix culturels reviennent aux échelons hauts de la hiérarchie du service public, les élus ou les bibliothécaires. Des enquêtes sont menées, des modèles d'interaction avec les usagers sont proposés, analysés et évalués sans que les individus bénéficiaires de ces choix soient consultés et sans qu'il leur soit permis d'intervenir dans des décisions prises en amont.

La démarche participative est une approche bien différente par laquelle l'utilisateur, plus qu'utilisateur, devient celui qui connaît les usages de l'institution dont il fait partie, les usages de son territoire et qui agit, influe sur ces usages de manière consciente. Lorsqu'un usager collabore à la vie de la bibliothèque, un pacte implicite se forme entre l'utilisateur et les professionnels. L'individu accepte de partager ses connaissances ou ses biens avec l'institution et en retour, plutôt que de proposer des services, ou plus précisément, en addition des services proposés, la bibliothèque met à disposition des lecteurs engagés un espace partagé et co-créé. C'est le principe du *design thinking*, processus de mise en forme, de prise de décision en collaboration et avec le retour de l'utilisateur.

Finalement, on constate pour l'instant que les publics restent des consommateurs plus que des acteurs.

#### **.5.1.2.2 *Un corps professionnel partagé***

Les pratiques collaboratives sont fondées sur des savoirs partagés. Menacent-elles l'identité et la légitimité professionnelles sur le traitement des données, la mise à disposition des ressources auprès des publics?

Certaines bibliothèques comme les bibliothèques de Chambéry ne proposent pas de pratiques participatives bien définies. Cependant, des moments sont partagés, comme l'atelier de tricot ou l'échange de graines pour la grainothèque. Selon Mme Prugnot, encourager la participation n'est pas considéré comme une mission du bibliothécaire sauf dans le cas où cette pratique est intégrée dans le développement des services de la médiathèque. La participation est considérée comme une pratique secondaire et surtout une pratique qui peut servir l'image de la bibliothèque. L'utilisateur est ainsi invité à « promouvoir les services des bibliothèques hors les murs, auprès de son voisinage, de son environnement familial, de son cercle d'amis. » Il participe à la représentation d'une bibliothèque ouverte et prend de ce fait presque un chargé de communication.

J'ai également entendu lors de mes entretiens l'idée d'une dépossession du métier de bibliothécaire. En effet, la garantie d'une participation à tous les niveaux de la bibliothèque peut entraîner une remise

en question de la nécessité d'un professionnel pour aboutir à une dé-professionnalisation du secteur. Cependant, selon Sophie Galmiche, même si la culture traditionnelle du métier n'incluait pas encore la démarche participative dans la fiche de poste d'un agent, c'est une notion dans l'air du temps qu'il faut intégrer.

Dans le cas de Mme Guichard, la participation est une pratique à surveiller. Cette pratique est une « façon de faire entrer le public dans le choix des livres ou dans l'animation culturelle de la médiathèque en mettant à profit leurs connaissances spécialisées et leurs réseaux sociaux. Cependant, la participation du public au fonctionnement d'une médiathèque doit rester limitée, ou expérimentale. » Elle considère en effet qu'il est légitime de permettre aux usagers de participer aux projets culturels de l'institution afin que celle-ci leur soit plus familière, moins directive et prenne en compte davantage leurs besoins. Cependant cela doit être cadré et limité afin de ne pas perturber les missions de service public et le travail des agents.

La question de cette pratique est controversée car elle demande des moyens et de l'investissement des professionnels. Elle reste nécessaire pour continuer à intéresser les publics. Il me semble que la dé-professionnalisation n'est pas une conséquence de la participation. Au contraire, les professionnels auront leur rôle à jouer dans la nouvelle économie des bibliothèques.

## ***.5.2 La participation dans les missions de la bibliothèque***

### **.5.2.1 Les missions de la bibliothèque**

#### ***.5.2.1.1 L'intégration de la participation dans les missions***

Les projets participatifs en bibliothèque permettent d'impliquer le public de la bibliothèque et peuvent également intéresser les habitants sur la zone d'influence de la bibliothèque.

- La démarche dans les textes officiels

Contribuer à la participation des publics peut être considéré comme une mission annexe du bibliothécaire. Dans le manifeste de l'IFLA, le bibliothécaire doit « encourager le dialogue interculturel » afin de favoriser « l'épanouissement de l'individu. » La bibliothèque devient la clé « de la prise de décisions indépendantes et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. » Selon la *Déclaration de Lyon sur l'accès à l'Information et au Développement*, le droit à l'information est un droit essentiel qui permet à l'individu de « participer à la prise de décision et à la vie d'une société civile et engagée [...] afin de s'approprier les changements nécessaires pour

améliorer son existence. »

- Les avantages de la contribution des lecteurs

La prise en compte des usagers collaborateurs peut également faciliter les missions des bibliothécaires – mission de formation et mission d'accès à la culture et à la lecture, principalement. Mme Guichard y trouve un palliatif au manque d'effectifs dans sa bibliothèque : lorsqu'émanant des demandes de club de lecture adulte, sans avoir les moyens humains pour y répondre, elle a recours à ces usagers collaborateurs. La politique de la médiathèque évolue vers plus de participation des usagers à l'animation culturelle suivant la volonté des élus. De la même manière, des bénévoles sollicités dans le cadre du programme « Voisins solidaires » mis en œuvre par la mairie de Saint-Ismier effectueront prochainement un portage de livres au domicile des personnes dépendantes, portage coordonné par la bibliothèque.

- Les avantages sur l'action culturelle

La contribution des usagers se manifeste principalement dans les animations culturelles. C'est une évidence pour Sophie Galmiche et Bruno Fouillet ; ce dernier favorise la contribution des usagers sous la forme d'actions – aussi bien des ateliers sur l'écriture, du *slam*, du *beat box* ou encore de la gravure que des scènes ouvertes, voire même des recueils d'avis sur des thématiques liées à la bibliothèque comme le projet de rénovation.

- Les avantages sur la politique documentaire

Intégrer les usagers dans les différentes missions de l'établissement semble aisé alors qu'il n'en est rien. L'ouverture du développement des collections, c'est-à-dire les acquisitions de documents à des comités d'usagers apparaît comme une innovation intéressante ; celle-ci, toutefois, ne laisse pas d'inquiéter les professionnels qui « se retrouvent en alerte »<sup>15</sup>. Les agents prennent des précautions pour accepter la participation à tous les niveaux. Des comité d'acquisitions des usagers existent néanmoins, notamment à Chambéry.

Cette préoccupation occupe les esprits puisqu'on la retrouve en sujet pour le concours interne de bibliothécaire territorial de 2017 : « La municipalité a engagé une politique de participation de l'ensemble des citoyens dans la gestion des services publics de la commune. Une *Charte de la participation citoyenne* a été élaborée au sein des conseils de quartiers et adoptée. Dans ce contexte vous êtes chargé(e) d'intégrer une participation des usagers dans la constitution et la médiation de la collection. Les usagers devront être à la fois acteurs et moteurs de la constitution et de la valorisation

---

<sup>15</sup>Entretien avec Sophie Galmiche.

des fonds documentaires. » Enjeu de premier plan aujourd'hui, la démarche participative devient une pratique requise dans les bibliothèques.

### **.5.2.1.2 L'accompagnement de la participation**

Le bibliothécaire, en tant que collaborateur de la participation, doit l'accompagner et l'encourager. Diverses méthodes existent pour la mettre en place.

- Le processus de mise en œuvre de la participation en étapes

Raphaëlle Bats<sup>16</sup>, dans son ouvrage *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*, recommande d'analyser avec précision les pratiques mises en place. Il est ainsi nécessaire de se poser les bonnes questions. La participation a-t-elle été réelle ? Les usagers ont-ils vraiment "pris part à" ? Elle répertorie trois étapes dans le processus de la participation. L'information, la délibération et la décision sont trois axes successifs généralement suivis par les collectivités dans la collaboration avec les habitants.

Selon Sherry Arnstein<sup>17</sup>, plusieurs niveaux de participation existent, que l'on peut comparer à divers dispositifs : assemblées, conseils de quartier, représentation des usagers, volontariat, cooptation, élection... L'implication des usagers dans le dispositif varie selon la liberté qu'il leur est accordée dans le processus de décision. Sherry Arnstein distingue trois grandes catégories des collaborations possibles. La manipulation, première catégorie, correspond à la non-participation voulue par les détenteurs du pouvoir, ainsi qu'elle les nomme et que j'appellerai collectivités. La collectivité annonce la mise en place d'un projet collaboratif sans que cette idée ne vienne du corps civil. Il s'agit pour les détenteurs de pouvoir d'éduquer la population, voire de la « soigner ». Vient ensuite la catégorie de l'information, que ce soit des détenteurs de pouvoir qui informent et mettent au courant ou bien les personnes qui sont consultées et écoutées. On y trouve également la conciliation, pendant laquelle les différents points de vue sont partagés et commentés. La dernière catégorie, le pouvoir citoyen, correspond à une véritable participation, voire à un partenariat entre collectivités et usagers. Le pouvoir peut également être délégué et les décisions partagées. C'est ce vers quoi tendent les bibliothèques qui encouragent la participation.

La bibliothèque Louise Michel veut intégrer la participation en suivant un processus mis en place par la sociologue Mizuko Ito, le concept *Homago* qui se déroule en trois étapes successives et progressives. *Hanging out*, qui peut être traduit par « traîner », est le premier temps de cette méthode

---

<sup>16</sup>Raphaëlle Bats : responsable de la mission Relations internationales à l'Enssib et animatrice du blog *Crieurs Publics*.

<sup>17</sup>Sherry Arnstein : consultante en politique publique, publie en 1969 *A ladder of Citizen Participation*

pendant lequel les bibliothécaires travaillent à créer un climat serein et un accueil personnalisé des gens afin de sortir l'utilisateur de l'anonymat et de quitter la position de l'institution. La seconde étape, intitulée *Messing around*, qui a trois traductions possibles « trafiquer », « se lacher » et « s'ennuyer », reflète la volonté des bibliothécaires d'encourager, de donner envie à l'utilisateur de participer, d'être actif. La dernière étape, *Geeking out*, « se comporter en passionné », laisse l'utilisateur acteur du lieu. Il est devenu moteur, il propose des animations et des ateliers. Céline Rollet estime que la médiathèque a atteint la seconde étape avec ses usagers, tout en continuant à travailler à la dernière étape. L'étape *Geeking out* a été atteinte sur certains projets. Par exemple, lors d'un atelier enfant sur la photographie, une petite fille a proposé d'elle-même un atelier sur un type d'appareil photo qu'elle possédait.

- Les rendez-vous participatifs

L'organisation de rendez-vous avec les participants est de préférence décidée en commun. Le bibliothécaire peut organiser des rendez-vous animés par les participants. Les rendez-vous sont informels et conviviaux. Une personne peut diriger la séance mais il ne faut pas qu'elle empêche quiconque de prendre la parole. L'idée est de toujours laisser les gens libres de s'exprimer, de partir ou de rester, de s'impliquer ou non mais de reconnaître cette participation lorsqu'elle est décidée. Il est primordial que cette participation soit source de remise en question pour la bibliothèque.

Pour mener à bien un projet participatif, Raphaëlle Bats préconise les lignes de force et les étapes à respecter suivantes : partager entre professionnels via les témoignages, questions et difficultés rencontrées; prendre connaissance du contexte et du travail déjà effectué; informer les collègues pour créer une action participative interne à la bibliothèque qui permette de dépasser le cadre hiérarchique, de découvrir d'autres modes de travail en équipe; élaborer une fiche de cadrage qui délimite les responsabilités et les pouvoirs des participants.

La prise de parole et le partage de la parole avec les lecteurs est un pas important. Il s'agit pour les individus de prendre part, de créer dans des ateliers par exemple. Cela valorise l'action et la personne. La question de la trace pour garder une mémoire des rencontres et des expériences réalisées est aussi importante. Elle peut être concrétisée sous des formes diverses et accessibles au plus grand nombre. Il faut donc éviter la publication sur des réseaux sociaux obscurs ou tout simplement restrictifs.

### **.5.2.1.3 Les nouvelles fonctions du bibliothécaire**

Selon Raphaëlle Bats, la participation s'inscrit dans une approche engagée, militante, voire "subversive" de la bibliothèque. La contribution du bibliothécaire est essentielle, ce dernier acquiert



de nouvelles compétences en devenant communicant, médiateur, animateur de réunion.

- Acquérir de nouvelles compétences

Selon Bruno Fouillet, la collaboration avec les usagers demande une disponibilité, une implication et des compétences particulières et parfois nouvelles pour les bibliothécaires. C'est aussi une ouverture (scène ouverte, focus groupe...) vers la parole des usagers. Pour la mettre en œuvre, la collaboration avec les usagers doit être « ciblée et canalisée sur quelques projets ». Il est en effet difficile de procéder à un accompagnement efficient de la collaboration sur l'ensemble des activités d'une bibliothèque.

Des formations aux agents doivent être dispensées et la bibliothèque doit maintenir son rôle de médiateur en expliquant aux habitants et aux agents l'intérêt et la nécessité d'échanger. Il s'agit de mieux connaître et de prendre en compte les pratiques des lecteurs tout en travaillant l'aspect communicationnel pour le rendre plus incitatif. En facilitant le lien social et les échanges, la bibliothèque crée de la convivialité et devient tiers-lieu.

- Le rôle de modérateur du bibliothécaire

En encourageant la participation, le bibliothécaire joue également le rôle de modérateur. La Ville de Nantes débute ainsi un travail sur la constitution d'une charte d'implication afin de définir un cadre entre les personnes intéressées et la bibliothèque municipale. Cette charte apparaît comme un outil indispensable pour le bibliothécaire qui dirige la structure et qui rend des comptes aux élus et à la direction sur l'efficacité de son travail et la réalisation de ses missions. Une participation des usagers contrôlée par les bibliothécaires et soumise à une charte permet de l'analyser plus finement et de la maîtriser.

Jean-Christophe Lacas parle également du rôle de modérateur. Le bibliothécaire est au cœur du projet de service à Entre Dore et Allier, il garde les missions d'accueil et de renseignement des usagers afin que la bibliothèque reste un espace professionnel où la fonction du bibliothécaire n'est pas ambiguë. Il se pose en tant que modérateur pour l'action culturelle et comme seul responsable de la démarche générale de l'établissement. En cela, le bibliothécaire bénévole qui veut s'impliquer a un statut différent par sa présence essentielle dans les petites bibliothèques du réseau.

Pour Céline Rollet, la position de modérateur du bibliothécaire existe parce que ces derniers sont encore considérés comme les plus légitimes pour animer les ateliers, pour donner la parole. Leur présence est indispensable si l'atelier est tenu par un enfant ou un adolescent mais est plus en retrait à Louise Michel pour le café littéraire. Céline Rollet préconise de ne rien fermer, rien verrouiller.

Pour autant, il me semble que le bibliothécaire doit rester dans son rôle de médiateur. Lorsqu'il devient contrôleur et évaluateur de la participation, la relation avec l'utilisateur n'est plus la même, n'est plus aussi proche. En tant que future bibliothécaire, je considère par exemple que l'encadrement bien défini et sous forme de charte a ses limites. En effet, un encadrement trop restrictif affaiblit la participation et ne favorise pas les échanges entre les participants. Plutôt qu'une charte de participation, il faut mettre en place une charte pour le projet, son aboutissement, sa finalité. Le but n'est pas de placer les participants en compétition les uns avec les autres mais de les amener à travailler ensemble. Cette étape doit donc être gérée de manière délicate, sans heurter les sensibilités de chacun, rendant nécessaire la formation des agents.

- Travailler avec le public adolescent, absent des bibliothèques

Les médiathèques Louise Michel et Entre Dore et Allier ont toutes les deux effectuées des actions avec des publics composés uniquement d'adolescents. Selon des enquêtes, ces publics sont absents des lieux de transmission de la culture. Seulement 40 % des 10-14 ans<sup>18</sup> fréquentent la bibliothèque et ce nombre va décroissant. Chez la tranche d'âge des 20-24 ans<sup>19</sup>, ils sont 32 % à la fréquenter. Il est donc nécessaire pour les professionnels du secteur de reconquérir ces publics, de les maintenir dans l'habitude des lieux de médiation culturelle. En effet, ce sont les adultes de demain qui désertent ces lieux.

Une bibliothèque du réseau d'Entre Dore et Allier a mis en place une cabine de téléchargement (Bibliobox) en collaboration avec un groupe d'adolescents qui l'a remise en état pour ensuite travailler sur le contenu. Y ont été installés un fonds numérique, une grainothèque, un panneau de petites annonces, une collection participative... Selon Jean-Christophe Lacas, ce public est plein de ressources et de bonne volonté à condition que s'y installe un climat convivial et propice à des échanges réciproques et respectueux.

A Louise Michel, la participation des adolescents est active. Ils collaborent avec les bibliothécaires sur les pratiques du numérique et des réseaux sociaux qui ont cours dans les populations adolescentes, par exemple l'utilisation de *Snapchat*, application de partage de photos et de vidéos. Certains animent également des ateliers.

Non seulement cette mission de reconquête des publics n'est pas impossible mais elle est bien au contraire souhaitable.

---

<sup>18</sup>Enquête sur les Loisirs culturels des 6-14 ans, 2002, publiée par le département des études de la prospective et des statistiques du Ministère de la Culture.

<sup>19</sup>Enquête sur la Participation à la vie culturelle et sportive, 2003, publiée par l'Insee.

## **.5.2.2 La mission de communication et d'information des bibliothèques**

### ***.5.2.2.1 Les étapes de la mise en place d'un outil communicationnel***

Lorsque la bibliothèque met en place sa communication, plusieurs axes peuvent être développés. Le premier consiste à travailler l'image. En façonnant l'image de l'établissement, les stéréotypes et clichés habituels sont invalidés. Il s'agit de faire de la déconstruction et de la recherche sur l'image du bibliothécaire. Les bibliothécaires, tous communicants, peuvent également raconter le quotidien de leur lieu de travail dans un second temps, c'est-à-dire créer une histoire à partir d'éléments usuels et pourquoi pas négatifs pour rendre visible la vie des coulisses de la bibliothèque. Dans un contexte similaire, publier lorsqu'il ne se passe rien participe à construire l'image de la bibliothèque.

Dans un troisième axe, il est important de choisir les contenus. Les publications des agents doivent être pensées en fonction des statistiques pour ajuster l'angle d'un article. Cela ne doit cependant pas perturber l'efficacité du contenu. Une publication attractive ne reste pas dans la neutralité, en mettant en avant les coups de cœur et les désamours des bibliothécaires par exemple. Pour la bibliothèque Louise Michel, parmi les publications, 67% sont relatives à l'information sur les activités et les événements culturels. Leur taux d'engagement, c'est-à-dire les commentaires et les partages, est de 3,8%. 46% d'entre ces publications sont relatives aux coulisses de la bibliothèque et génèrent un taux d'engagement de 5,2%.

Être visible devient un projet en soi. Il faut affermir sa présence sur le territoire via des projets en commun avec les partenaires et définir sa présence en ligne sur son site web, sur les réseaux sociaux. Les outils en ligne permettent de diffuser l'information mais aussi de dialoguer, d'échanger avec les professionnels et les publics, de recevoir l'information en mettant en œuvre une veille informationnelle sur les actions des partenaires et des autres bibliothèques. Il s'agit également de connaître ces outils, leurs points forts et leurs limites. Ainsi, sur le réseau social Facebook ou Twitter, l'information est visible aux personnes abonnées ou qui suivent la page de la bibliothèque. Elle est accessible uniquement aux abonnés de ces réseaux, contrairement au site web accessible à tous. Les réseaux sociaux ne peuvent donc pas être la seule présence numérique de la bibliothèque. De même, les réseaux sociaux ont leur propre règle, ils deviennent attractifs si la pratique adoptée est adaptée (par exemple, il ne faut pas dépasser 140 signes sur Twitter, il faut publier seulement des photos sur *Instagram* et *Snapchat*, des vidéos sur *Vimeo*, ...). Plus la bibliothèque possède de profils, plus il lui faut du temps pour les alimenter. Il me semble donc important pour les bibliothèques de prévoir un service ou un personnel consacré à la communication.

### **.5.2.2 Les conséquences d'une communication en bibliothèque**

Bien qu'il soit difficile de concevoir la communication, outil de promotion de la bibliothèque, comme une mission de l'institution, il est aujourd'hui nécessaire de reconnaître la valeur participative de la communication et son intégration dans la politique de l'établissement. En effet, cet outil permet de maintenir un contact entre l'établissement et ses publics. Les réseaux sociaux, la plate-forme de vidéo en ligne *YouTube*, le support papier mais aussi le bouche-à-oreille sont autant d'outils, plus ou moins efficaces, qu'il est recommandé d'utiliser pour la communication. Il s'agit d'informer sur les animations, d'en parler directement avec les gens. La bibliothèque, à travers ses supports de communication, existe et est visible dans l'agenda des habitants. Pour les affiches et les dépliants, selon Julien Prost<sup>20</sup>, le visuel doit être plaisant et l'information présente *ad minima*. Les logiciels libres sont suffisants pour y parvenir. De cette manière, la communication est sérieuse sans être jamais ennuyeuse. Une idée de communication novatrice est intéressante et exploitable si elle reste cohérente avec l'ambiance et l'accueil de la bibliothèque. Si une vidéo de présentation de l'établissement est teintée d'humour, cet humour doit être aussi présent lors de la visite de l'utilisateur dans la bibliothèque. L'image renvoyée doit conserver une certaine cohérence avec l'esprit de la bibliothèque.

Jean-Philippe Accart, auteur de différentes publications sur la communication, soutient que « les idées ne manquent pas pour que les bibliothèques montrent qu'elles existent et qu'elles sont capables non seulement de s'adapter aux changements actuels, mais également d'apporter des nouveautés et de répondre aux besoins de leurs publics. » L'enjeu des bibliothèques concernant la communication est envisageable par des agents habitués à aménager des espaces renvoyant l'image de la bibliothèque. Le travail de médiation autour des documents doit être transposable à l'information des usagers sur l'animation de l'établissement. La politique de communication est envisagée comme partie intégrante de l'action culturelle et de la vie quotidienne de la médiathèque.

### **.5.2.3 Les communs du savoir**

La bibliothèque doit faire face à de nouveaux enjeux, notamment s'emparer du monde numérique. La question du numérique prend de multiples formes. Il s'agit de déterminer les contenus à partager, la manière de les valoriser et les méthodes pour sensibiliser les publics à ce nouveau média. En outre, la bibliothèque, depuis toujours productrice de contenu, simplement par la création de notices

---

<sup>20</sup>Conférence des Jeudi du livre, Médiat Rhône-Alpes : « Communiquer en bibliothèque : Pour une stratégie de communication bilatérale et universellement inclusive à la bibliothèque Louise Michel » présentée par Julien Prost et Claire Sainton.

bibliographiques, se doit aujourd'hui de partager cette production de la meilleure manière possible pour respecter son statut de service public. Les communs du savoir, dans lesquels peuvent être inclus le numérique et ses contenus libres, sont partagés par le plus grand nombre et constituent une sorte de socle commun de connaissance que chacun peut enrichir.

#### .5.2.3.1 *Définition des communs*

Selon David Bollier, consultant politique américain, le terme « communs » est un paradigme socio-économique, c'est-à-dire produit d'un système politique qui œuvre pour la co-production et la co-gouvernance.

Le mot *commons* est un terme anglais qui recouvre les ressources partagées. Les communs désignent un espace ou une ressource gérés, enrichis par la communauté et à disposition de cette dernière. Ce n'est donc pas une propriété privée, ni un bien public (sous une tutelle officielle) mais un concept différent, plus libre. Le *Code Justinien* distingue, en tant que type de propriété, les *res communes* qui appartiennent à tous, des *res nullius* qui n'appartiennent à personne, des *res privatae* qui appartiennent à des individus et des *res publicae* qui appartiennent à l'État.

Les communs désignent plus largement, au-delà des ressources, les productions matérielles et immatérielles de l'humanité.

À la Convention de La Haye de 1954, les communs sont décrits ainsi comme des « biens meubles ou immeubles qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples. »

À la Convention de Paris de 2003, le patrimoine immatériel comprend « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. » Le patrimoine immatériel est propriété des peuples et renforce le sentiment d'identité et d'appartenance de ces peuples.

Les œuvres tombées dans le domaine public sont considérées comme des communs. Se trouvent dans le domaine public les œuvres dont la durée de protection par le droit d'auteur est dépassée. Ainsi la protection des droits patrimoniaux est limitée dans le temps : ils appartiennent à l'auteur pendant toute la durée de sa vie et persistent auprès des ayants droit 70 ans après la mort de l'auteur. Ces 70 ans constituent la durée de droit commun à l'issue de laquelle l'œuvre tombe dans le domaine public et devient librement exploitable, dépassant les droits patrimoniaux. Ces droits sont composés du droit de reproduction, c'est-à-dire la fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public de manière indirecte, du droit de représentation, la communication de l'œuvre

au public de manière directe, et enfin du droit de suite, l'association de l'auteur et de ses héritiers à la plus-value réalisée sur les œuvres graphiques ou plastiques au moment des ventes successives de son œuvre.

### **.5.2.3.2 Des concepts innovants dans les communs**

Les ressources communes peuvent également être créées par les projets partagés. Il s'agit de co-construire les communs.

Cette pratique n'est pas récente mais est présente depuis longtemps dans les différents textes d'encadrement des bibliothèques. La participation des publics dans la production des communs est évoquée dans la *Déclaration de Lyon* de 2014. Il y est ainsi inscrit que « la participation des communautés à la création d'informations et de données de qualité, plus disponibles, favorisera une allocation plus transparente et plus complète des ressources. »

Dans la *Charte sur le droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques*, publiée par l'ABF, les bibliothèques sont décrites comme « un espace public ouvert à l'expérimentation et à l'échange collaboratif des savoirs de tous types sur un territoire afin que le citoyen soit en capacité de participer à l'innovation sociale. » Enfin, la Charte mentionne explicitement les communs du savoir. Les communs de la connaissance recouvrent sous cette appellation « une activité collective pour créer, maintenir et offrir en partage des savoirs. » Les bibliothèques doivent encourager « une politique active d'ouverture de leurs données publiques sous une licence ouverte » et faciliter « en leur sein l'expérimentation de production contributive de savoirs de tous types. »

Intégrer de nouveaux biens communs permet de répondre au mieux aux besoins des usagers. Un territoire donné a des problématiques, caractéristiques, données géographiques qui lui sont propres. Le bibliothécaire peut proposer des pistes de travail, de projet en lien avec le territoire. Ainsi à Pontcharra, les groupes peuvent être consacrés au chevalier Bayard, aux métiers d'antan de Pontcharra, au recensement des données cartographiques des différentes randonnées, aux savoir-faire du territoire.

Le patrimoine immatériel est un commun que les habitants peuvent contribuer à enrichir, par exemple, notamment via l'interface *Wikipédia*, plateforme collaborative et libre qui développe un contenu à valeur encyclopédique. *Wiki media Commons*, autre plateforme collaborative, se présente comme une médiathèque offrant plusieurs ressources libres de droit sous un format audio-visuel.

Les communs de la connaissance peuvent donc être co-crésés en bibliothèque. Diverses méthodes

ont émergé ces dernières années.

À grand renfort de Bibliobox, *design thinking*, fablab et autres concepts, des bibliothèques mettent la pratique de la participation en œuvre à travers le monde. Les idées ne manquent pas pour répondre au nouveau défi posé par les communs. Ce défi entre dans un cadre légal plus que « bibliothéconomique ». En effet, les communs immatériels gagnent à être utilisés et partagés car c'est ainsi qu'ils s'enrichissent, se développent et prennent de la valeur. Certains contenus s'accroissent grâce au partage et à la circulation tandis que d'autres contenus sont privatisés et leur accès devient payant. Ces derniers obéissent à une économie de marché ou à une loi, comme la durée de protection des droits d'auteurs sur une œuvre avant qu'elle ne tombe dans le domaine public. Donner accès à un contenu intellectuel de qualité à tous doit être un enjeu pour la bibliothèque. C'est pourquoi les réflexions se multiplient pour parvenir à ouvrir les communs de la connaissance.

La mise en commun des ressources se heurte malgré tout à la concurrence marchande, selon Jean-Christophe Lacas. Une compétence mise à disposition des citoyens par l'intermédiaire d'un atelier peut entrer en compétition avec un bien mis sur le marché. M. Lacas a donc consulté un juriste qui lui a indiqué qu'une action à but non-lucratif reste dans la limite de la légalité, c'est-à-dire qu'un troc ou un échange doit être effectué sans action de vente ou d'achat.

### **.5.2.3.3 Les ressources documentaires d'une bibliothèque comme commun**

En bibliothèque, ce sont les communs de la connaissance que l'on retrouve habituellement, des savoirs libres de droit et accessibles à tous. Si je change la nature des communs en bibliothèque, qui ne sont plus seulement conceptuels mais aussi matériels, cela entraîne-t-il une redéfinition de la médiathèque?

La participation du public intervient également sur le développement des fonds et des collections. Grâce à son implication, il est possible d'enrichir le catalogue d'une bibliothèque en proposant une plus grande variété de biens communs, comme des cartes de la commune ou des guides de randonnées pédestres, des recettes de cuisine locale ou en proposant du contenu numérique (internaute contributeur). Les supports numériques sont de nature à favoriser l'interactivité et le partage des savoirs. On trouve ainsi l'exemple de la Piratebox et celui de la Bibliobox.

La Bibliobox est un dispositif nomade de partage de ressources numériques telles que livres électroniques, vidéos, musiques, logiciels, photos, toutes dans le domaine public ou sous licence libre comme les Creative Commons. Ce dispositif se développe dans les bibliothèques car c'est l'occasion pour les bibliothécaires de jouer leur rôle de médiateur et de facilitateur d'accès en proposant aux

usagers de se servir aisément des ressources numériques et d'être ainsi plus en phase avec les pratiques culturelles de notre époque.

La Piratebox est un dispositif indépendant de partage de dossiers et de communication mobile. Cet espace de dépôt et de téléchargement est accessible hors connexion.

Le tiers-lieu "bibliothèque" devient ainsi l'objet de la participation si on prend l'exemple du potager communautaire ou du *fablab*<sup>21</sup>. Les besoins de l'utilisateur sont intrinsèquement liés à sa participation. Si la participation est un succès, alors les publics peuvent avoir un usage autonome et respectueux des activités, des ateliers de la bibliothèque. La participation de quelques usagers procède plus de leur volonté personnelle de s'impliquer et de partager avec les autres usagers leurs savoirs, parfois très spécialisés, dans le cadre de la médiathèque et d'un éventuel *fablab*.

A la bibliothèque Louise Michel, les ressources produites par les agents sont publiées sous licence *Creative Commons*. La question des communs, liée à la thématique des enjeux de la connaissance, est importante. Le projet d'établissement s'est nourri de projets partout en France voire dans le monde et la licence libre permet de remettre les créations dans le pot commun. La bibliothèque accueille des professionnels, organise des tables rondes, intervient sur les principes qu'elle défend. Elle remixe et redistribue à partir des connaissances qu'elle a acquises.

Pour Jean-Christophe Lacas, la notion de commun est problématique car elle recouvre principalement des ressources vitales et matérielles « comme l'eau, l'air et la terre » qui n'appartiennent bien sûr à personne et que la bibliothèque ne peut évidemment pas intégrer dans ses rayonnages. Elle peut par contre sensibiliser son public à la question de leur préservation. En « maltraitant », en dépassant cette notion, on parvient alors aux communs du savoir. Sur le réseau d'Entre Dore et Allier, une bibliothèque a mis en place une cabine téléphonique de téléchargement permettant, entre autres, le partage de recettes de cuisine qui s'inscrivent dans le patrimoine culinaire local. Ces recettes font partie des communs. Le bibliothécaire peut renforcer le lien entre participation et communs en procurant un espace et des outils qui permettent de médiatiser les choses afin de les garder, il peut créer des occasions. Il opère comme un catalyseur qui récupère et transmet.

#### **.5.2.3.4 Les grainothèques, nouveaux services au sein de la médiathèque**

- La législation en évolution permanente

L'échange de graines est une partie intégrante des communs tels qu'ils sont envisagés en tant que

---

<sup>21</sup>Fablab : contraction en anglais de laboratoire de fabrication, concept né aux États-Unis. C'est un espace partagé dans lequel les gens peuvent créer et fabriquer des objets.



ressource commune.

Les semences paysannes et anciennes sont considérées par les agriculteurs comme des semences du domaine public, accessibles à tous et reproductibles dans les milieux professionnels. Le GNIS<sup>22</sup> cependant ne les inscrit pas au catalogue officiel des espèces et variétés de plantes. Celui-ci contient uniquement des semences sur lesquelles un brevet, certificat d'obtention végétal, est déposé. En tant que propriétés, ces semences brevetées font l'objet d'une taxe pour être utilisées dans un cadre commercial. Les semences libres et appartenant au domaine public<sup>23</sup> sont autorisées à l'échange dans le milieu professionnel depuis seulement 2014 dans le Code rural et de la pêche maritime. Dans l'article L.315-5, alinéa 2, il est spécifié que « l'échange de semences ou de plants n'appartenant pas à une variété protégée par un certificat d'obtention végétale et produits sur une exploitation hors de tout contrat de multiplication des semences ou de plants destinés à être commercialisés est autorisé entre agriculteurs membres d'un GIEE » (groupement d'intérêt économique et environnemental). En 2016, l'échange devient autorisé entre agriculteurs.

En ce qui concerne les espèces rares et protégées, la récolte de graines est interdite. La liste des plantes protégées est disponible en ligne.

Finalement, l'échange entre particuliers n'est pas clairement encadré dans le Code rural et de la pêche maritime. L'article L. 661-8 porte la mention suivante : « la cession, la fourniture ou le transfert, réalisé à titre gratuit, de semences ou de matériels de reproduction des végétaux d'espèces cultivées à des utilisateurs finaux non professionnels ne visant pas une exploitation commerciale de la variété n'est pas soumis aux dispositions du présent article », ce qui laisse aux particuliers un flou juridique dont ils peuvent s'accommoder. Le Sénat, quant à lui, vote une disposition favorable à l'échange entre particuliers, c'est-à-dire utilisateurs non-professionnels. L'échange est accepté s'il se fait entre particuliers et à titre non-onéreux.

- L'association *Graines de Troc*, défenseur de l'environnement

Depuis 2012, cette association promeut l'échange de graines et de savoir-faire entre particuliers afin de préserver la biodiversité. Une plate-forme a donc été créée pour permettre l'échange de graines puis le projet a pris de l'ampleur en acquérant une dimension collective. Aujourd'hui, l'association met à disposition de ses membres des outils et des guides pour mettre en place un endroit où troquer

---

<sup>22</sup>GNIS : Groupement national interprofessionnel des semences et plants, créé en 1941, qui sélectionne les variétés semencières propres à la vente et à la production.

<sup>23</sup>Les graines tombées dans le domaine public sont d'abord inscrites au catalogue puis leur durée de protection est dépassée. (25 ans pour les plantes annuelles et 30 ans pour les plantes pérennes et les pommes de terre)

les graines. Les grainothèques se sont alors multipliées sur le territoire. Leur objectif est de sélectionner les variétés adaptées au terroir en respectant les normes environnementales agrobiologiques.

- Les projets de grainothèque

Un questionnaire a été envoyé à quelques bibliothèques possédant une grainothèque. Les questions abordaient la genèse du projet, son déroulement et les difficultés rencontrées. Deux modèles de projet en ressortent. Des projets peuvent être mis en place à la demande des usagers ou alors ce sont les bibliothécaires qui proposent ce service aux habitants dans le cadre d'un projet d'équipement.

Dans le cadre de cette deuxième option, j'ai rencontré la responsable de la grainothèque à la médiathèque Gilbert Dalet de Crolles, MTR du réseau des bibliothèques du Grésivaudan. Le lancement de la grainothèque avait lieu le 12 avril 2017 dans le hall de la médiathèque. La grainothèque s'est développée en collaboration avec les bénévoles du jardin *Incroyables Comestibles*, inauguré dans le parc Paturel de Crolles. Impulsé par le réseau et les différentes grainothèques qui y voient le jour, aux Adrets comme à Pontcharra, le projet a été lancé par la bibliothécaire afin de s'intégrer dans le territoire et de proposer des services communs sur le réseau. Les quelques grainothèques existantes vivent pour l'instant chacune de leur côté mais une collaboration sur le réseau est envisageable. À Crolles, la participation des usagers s'est manifestée sous la forme de petits ateliers tenus par une habitante qui organisait la mise sous sachet des graines et des expositions de plantes en pots élaborées par une école de Crolles.

La bibliothèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry possède elle aussi une grainothèque depuis 2015. Lancée par les bibliothécaires, elle s'intègre dans la vie de la ville par la collaboration avec l'événement la *Fête des jardins*. Dans la bibliothèque, la grainothèque rejoint un espace de libre-échange, où les usagers peuvent troquer des livres, *Book-crossin*, et des revues.

Aux Adrets, la bibliothécaire a profité au contraire de la proposition d'une lectrice pour « participer davantage ainsi à la vie du village afin de relier les habitants entre eux » et pour mettre les collections en valeur. Elle évoque aussi un regain d'énergie dans la mise en place de cet espace grâce à l'enthousiasme de la lectrice et aux conseils de « personnes ressources » sur le jardinage. La thématique des graines intéresse les usagers qui peuvent échanger des informations et des graines ou assister à des animations de présentation de graines. Le lancement avait lieu en mars 2015 avec la projection du documentaire *La Guerre des graines* suivi d'un échange avec un spécialiste. Le projet doit aujourd'hui être augmenté d'un jardin collectif dans le village.

- Les difficultés rencontrées

Delphine Froidevaux, la bibliothécaire des Adrets, a rencontré une baisse d'intérêt de la part des habitants dans la durée et évoque un projet auquel « il faut pouvoir donner de l'élan. Il faut pouvoir le porter dans le temps et bien penser à proposer les animations au bon moment dans la saison. » Le rôle du bibliothécaire est donc d'entretenir la thématique et de proposer des animations sur le long terme, de coordonner les actions locales et de faire vivre la grainothèque.

### ***.5.3 Quel futur pour la participation ?***

#### **.5.3.1 Les limites de la participation**

##### ***.5.3.1.1 Mon expérience de l'essoufflement de la participation***

Le projet de grainothèque a été conçu comme un projet de longue haleine qui se déroule sur plusieurs mois. L'objectif était de développer une dynamique locale et de favoriser le bouche à oreille pour impliquer les habitants et usagers intéressés. Ce schéma est logique, l'étirement dans le temps permettant à l'information de se déployer dans l'espace à son propre rythme. Cependant, l'intervalle de planification nécessaire entre chaque phase du projet a accru la durée totale de la démarche. Pendant ce laps de temps plutôt long, l'information s'est propagé mais l'investissement des participants s'est relâché. En effet, j'ai constaté une baisse des effectifs pour le groupe captif. L'implication forte dans le projet a concerné cinq participants alors que quinze personnes étaient présentes à la réunion d'information. Il semble que la co-construction d'un service à la médiathèque soit trop théorique pour certains ou hors de portée pour d'autres. Les retours que j'ai pu glaner montrent que les gens souhaitent voir des résultats tangibles. Ainsi la promesse d'ateliers de formation a mis du temps à se réaliser, ce qui a entraîné des actions sans lien avec la médiathèque, comme un atelier de récolte de graines à l'Accorderie. Bien que l'initiative a été la bienvenue, l'absence de lien entre la médiathèque et l'association pour l'action a quelque peu desservi le propos de la médiathèque, qui garde son image de service public lent. Cette lenteur s'explique pourtant par le temps de réponse lors du contact d'un potentiel intervenant.

La bibliothécaire E. Girard, exerçant à la bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon, s'est interrogée sur les conséquences pour l'établissement d'une initiative qui repose sur l'engagement et l'implication du public. Une co-création peut-elle être pérenne si elle repose sur l'investissement dans la durée des participants ?

##### ***.5.3.1.2 La participation pratiquée par une minorité***

En effet, Bruno Fouillet constate que tous les habitants ne sont pas intéressés par la participation. Il regrette que « seuls ceux qui s'expriment peuvent être entendus et sur une population locale ils ne sont pas si nombreux que cela. » Le besoin de participation est une demande qui vient surtout du corps professionnel des bibliothèques mais aussi des services de la collectivité, plus que des habitants ou usagers. À Saint-Ismier, les initiatives des projets viennent des bibliothécaires bien que les demandes ou les remarques des usagers soient écoutées et prises en compte pour construire une partie de la programmation culturelle.

### **.5.3.1.3 Le rejet de certaines collaborations**

La démarche participative des habitants, lorsqu'elle existe, ne satisfait pas toujours les bibliothécaires. En effet, « il faut être vigilant et garder un cap fixé par une charte des collections, un projet de service et une politique culturelle élaborée avec les élus et les professionnels d'abord » selon la responsable de Saint-Ismier. Il est nécessaire de prendre en compte le nombre de participants et les moyens disponibles.

Le bibliothécaire ne peut refuser une collaboration avec un habitant, cependant M. Lacas m'indique qu'il s'accorderait un temps de réflexion avant d'accepter une collaboration sur des thèmes religieux, politiques ou idéologiques. Le cas ne s'est pas encore présenté mais il pense qu'il refuserait. En effet, « selon le manifeste de l'Unesco, la bibliothèque est représentative de la vie en société et est ouverte à toutes les confessions et cette mission de représentativité doit être présente dans la participation. » Les thèmes touchant à la vie politique sont eux aussi généralement délicats et peuvent vite être traités avec une grande disparité si les différentes idéologies ne sont pas représentées. Si une collaboration tourne autour d'une facette politique, alors une autre collaboration doit être envisagée pour en montrer une autre facette. Si ce n'est pas le cas, alors l'image de la bibliothèque est remise en question et devient problématique.

La bibliothèque Louise Michel a également refusé des meetings à une association d'ordre politique car cela n'entre pas dans les missions de la bibliothèque selon Céline Rollet. De la même manière, les bibliothécaires ont refusé qu'un usager prenne en charge l'animation du café littéraire *Café Louise* au motif que cette femme au caractère trop sarcastique mettrait les gens mal à l'aise. Toute participation n'est donc pas obligatoirement positive. Ainsi, un ancien habitant anime le *Ciné des habitants*, une séance par mois à Louise Michel. La bibliothèque fournit la logistique et les lieux, seulement l'animation des séances ne fonctionne pas. L'appropriation du café par cet habitant est totale et il ne laisse pas sa place. On le laisse donc faire, et cela montre les limites du concept. Pour qu'elle soit acceptable, une des conditions de la participation est de savoir dire non à l'utilisateur quand cela est

nécessaire. Céline Rollet m'indique qu'ils fonctionnent au cas par cas, tout en évitant les dérives que cela peut entraîner.

Il est nécessaire de connaître les volontés participatives qu'il faut refuser. Peut-être les agents peuvent-ils déterminer avec l'accord de leur tutelle les cas controversés ou susceptibles de créer la polémique. Si des pratiques idéologiques, politiques ou religieuses sont acceptées, alors le bibliothécaire doit les traiter avec prudence.

### **.5.3.2 Le rôle légitimant de la participation**

Plutôt que d'être passifs dans la réception du savoir ou du divertissement que propose l'institution, les différents publics peuvent devenir acteurs en participant, en créant, en animant la vie de la bibliothèque. Le fonctionnement au quotidien de la bibliothèque peut être partagé sur certains points, en accordant un temps, régulier ou ponctuel, de rangement aux usagers, par exemple, afin qu'ils en découvrent les coulisses. La co-création de la politique documentaire ou de l'action culturelle de la bibliothèque les implique davantage dans leur institution. Ils peuvent proposer des animations, animer des soirées à thème, des heures du conte. La participation du public permet de créer du lien social. L'appropriation par le public d'une institution peut-être encore intimidante permet de confirmer sa survie, de pérenniser ses actions et sa place dans la société.

Par ces différentes actions, la bibliothèque devient lieu de vie, lieu central dans la ville ou la collectivité.

#### **.5.3.2.1 La démocratie participative comme modèle**

La démocratie participative correspond à une forme de partage du pouvoir avec les citoyens qui participent à la prise de décision pendant la phase de délibération<sup>24</sup>.

La Ville de Nantes réfléchit à la restructuration de ses équipements avec les habitants dans une pratique de démocratie participative. Il s'agit de réfléchir avec les utilisateurs aux nouveaux usages des bibliothèques et médiathèques nantaises. Tout au long d'un programme initié en 2016 et intitulé *Quelles bibliothèques pour demain*, des réunions regroupant une centaine d'habitants, des agents des bibliothèques et des étudiants de l'école de design de Nantes se sont tenues dans chaque quartier afin d'imaginer le futur des établissements. Le projet final, commun à tous est de construire la bibliothèque idéale, c'est-à-dire « plus facile, innovante, partenariale et participative. » Sous la forme d'ateliers

---

<sup>24</sup>Définition donnée par la fiche de *Wikipedia* ([fr.wikipedia.org/wiki/Démocratie\\_participative](https://fr.wikipedia.org/wiki/Démocratie_participative)) sur la démocratie participative.

participatifs où les habitants peuvent s'exprimer, des idées ont été avancées pour améliorer les bibliothèques des différents quartiers. Le partage, l'échange et la participation sont les principales valeurs qui reviennent souvent. La co-construction des nouvelles formes de bibliothèque permet alors de connaître les besoins des usagers puisqu'ils ont l'occasion de s'exprimer et de modifier les plans en fonction de leurs besoins. Ainsi, les horaires d'ouverture s'accordent avec les rythmes de vie des Nantais, le bâtiment occupe un espace privilégié, où il est intégré dans le quartier. Sur les fiches d'idées tirées des ateliers et disponibles en ligne sur le site de la Ville de Nantes, il est relevé que les usagers sont encore trop passifs dans l'établissement. Il est donc suggéré de faire participer le lecteur à la vie de la bibliothèque. Les réunions mettent en avant l'image d'un « lecteur acteur de sa bibliothèque », d'un besoin d'interaction avec la collectivité.

Quelques bibliothèques apparues dans les années 2000, comme Louise Michel et Entre Dore et Allier, ont suivi ce modèle d'intégration de l'utilisateur dans la prise de décision.

A Entre Dore et Allier, la participation, c'est-à-dire la collaboration, a été inscrite dans la démarche générale de la construction du bâtiment à partir de 2012-2013. La collaboration présente dans le programme relève d'une opportunité. Les élus ont validé le programme de construction avec le comité de pilotage. Ils se sont appuyés sur la DRAC<sup>25</sup> pour déterminer ce qu'ils pouvaient mettre dans leur bâtiment culturel. *La vingt-septième région* a été conviée à la réflexion. Cette association, en alliance avec l'Association des présidents des régions de France, apporte conseil et appui aux projets culturels des collectivités. Elle a posé la question de l'établissement à travers l'œil de l'utilisateur. Qu'est-ce que l'utilisateur veut voir dans un établissement culturel? De là est née l'envie d'associer la population au bâtiment, selon le principe du *design-thinking*. La bibliothèque est très récente et répond aux nouveaux enjeux des bibliothèques concernant les publics en interrogeant l'habitant sur l'utilisation qu'il veut faire du bâtiment et comment ce dernier peut s'inscrire dans sa vie quotidienne.

En outre, les habitants ont été invités à intervenir lors d'ateliers et de manifestations avant et pendant la construction de la médiathèque. Des concertations ont eu lieu avant et pendant la construction de la bibliothèque pour faire vivre ces ateliers jusqu'à son ouverture : des actions événementielles comme "Tricotons la ville" pour revêtir le mobilier urbain ou des actions pérennes comme des boîtes aux livres avec un toit en céramique. Ces actions se font sous la modération du bibliothécaire.

A Louise Michel, cette volonté d'intégrer les habitants est indissociable du projet d'établissement

---

<sup>25</sup>DRAC : Direction régionale aux affaires culturelles, chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans le développement du livre et de la lecture.

de départ. Ce projet a été défendu par l'ancienne responsable et par l'équipe. Cette volonté forte a été mise en place dès le début, dès la construction. Avant ce projet, le quartier n'avait qu'un comptoir de prêt jeunesse, puis un vrai projet de bibliothèque troisième lieu est né. Le public a tout de suite été placé au centre. Les habitants ont par exemple fait changer la couleur des murs extérieurs qui ne leur plaisait pas.

### **.5.3.2.2 *La connaissance de ses usagers comme outil de légitimation***

La médiathèque Louise Michel organise des enquêtes auprès des usagers pour connaître leurs parcours, c'est-à-dire ce qui les amène à passer par l'établissement dans le déroulement de leur journée.

Pour la médiathèque Entre Dore et Allier, la visite de l'établissement correspond souvent au déroulement d'un parcours pour les 20 000 habitants que le réseau intercommunal dessert. Il s'agit de déterminer grâce à des enquêtes le parcours choisi par un habitant, s'il s'agit d'une visite dans le centre-ville, d'une visite chez le médecin... Le bibliothécaire doit connaître ces parcours : savoir qui vient et pourquoi afin de défendre la légitimité du lieu dans le quartier ou dans le réseau.

La théorisation du phénomène par les professionnels permet de rendre compte de l'évolution des demandes des usagers sur leur potentielle participation. Par contre, la théorie ne doit pas éloigner le bibliothécaire de la connaissance de son territoire. Les enquêtes nationales ne reflètent pas la tendance d'une collectivité mais une moyenne générale et difficilement représentative.

## **.5.3.3 La participation dans la nouvelle écologie des bibliothèques**

### **.5.3.3.1 *La fin de l'Institution : l'appropriation du public***

- L'image de plus en plus délaissée de l'institution

La démarche participative permet à la bibliothèque de se soumettre à une véritable évaluation sur son image. L'institution et sa représentation encouragent-elles ou au contraire découragent-elles la participation?

L'appropriation de la bibliothèque par ses usagers éloigne l'image de la vieille institution qui semble encore lui coller à la peau. Cette appropriation est même l'intérêt principal pour les usagers, selon Sophie Galmiche.

Selon le CNRTL<sup>26</sup>, une institution est un « organisme public ou privé, régime légal ou social, établi pour répondre à quelque besoin déterminé d'une société donnée. » La bibliothèque, en période de changement, perd son image d'institution établie pour durer mais devient un espace modulable et adaptable. Une nouvelle forme émerge, la bibliothèque comme troisième lieu, c'est-à-dire un lieu autre que la maison ou le travail, un lieu qui ne présente plus comme avant son statut officiel pour devenir un lieu informel et relevant de l'intimité.

Les comités d'usagers sont une forme de participation bien définie. Ces usagers s'investissent et participent aux prises de décisions dans les réunions décisionnaires publiques.

En se l'appropriant, les usagers découvrent d'autres aspects de la bibliothèque. D'une certaine façon, le public se sent plus familier des lieux et le sentiment de proximité est conforté. Pour Bruno Fouillet, ce recul de l'institution permet au travail des professionnels d'être reconnu car il note un afflux élevé de retours positifs de la part des lecteurs sur l'accueil, la disponibilité des bibliothécaires et les projets qu'ils développent. Cela reste donc une institution, mais qui paraît plus accessible.

Pour la médiathèque Entre Dore et Allier, se détacher du concept de l'institution est essentiel pour créer un lien entre bibliothécaire et usager. L'appropriation est essentielle par la population. Le sentiment de chez-soi permet de donner une nouvelle légitimité à la bibliothèque. De toute évidence, Entre Dore & Allier place l'habitant au centre du projet d'établissement, il en est le principal acteur.

À la bibliothèque Louise Michel, il reste cependant encore beaucoup de travail et d'accompagnement à faire auprès du public pour se défaire de l'image de l'institution. L'utilisateur doit se sentir à l'aise, comme chez lui. Il doit retrouver une sphère conviviale et familiale à la bibliothèque, ce qui rend la notion d'institution gênante. Le troisième lieu doit perdre son statut trop officiel auprès des habitants puisque tous les parcours sont légitimes à la bibliothèque : venir prendre un goûter, faire ses devoirs, lire un livre, traîner avec ses amis, se reposer...

- Le partage des ressources entre l'habitant et sa bibliothèque

La bibliothèque peut participer à l'appropriation du lieu par l'habitant en encourageant le partage des ressources.

À Entre Dore et Allier, la ressource vient des habitants et enrichit la bibliothèque. C'est une sorte de Biblioremix qui s'intitule "la bibliothèque dont vous êtes le héros". Ainsi, une blogueuse qui s'intéresse aux romans historiques pour la jeunesse a fait don d'une partie de son fonds à la bibliothèque. Les agents ont signalé ces nouveaux documents et les ont mis en avant avec l'aide de

---

<sup>26</sup>Centre National des Ressources textuelles et linguistiques



la blogueuse. Quelle que soit la ressource partagée, don de livres ou savoir-faire en *Lego*, peinture, cuisine, musique, la bibliothèque n'en fait pas une simple récupération mais elle invite l'habitant à venir présenter, démontrer cette ressource à la bibliothèque. Entre Dore et Allier prépare pour la rentrée 2017 un temps de partage. Une fois par mois, la parole est donnée à une personne qui veut partager une ressource avec le public de la bibliothèque. L'établissement a déjà reçu entre 20 et 30 fiches "la bibliothèque dont vous êtes le héros" et ne connaît pas de désintérêt de la part des usagers. Au contraire, avec la sensibilisation des habitants dès le début de la construction du projet, l'envie leur est naturellement venue de vouloir collaborer.

### **.5.3.3.2 Dynamiser l'action culturelle sur un réseau de lecture publique**

La participation des usagers permet de dynamiser les animations de la médiathèque. En effet, les actions sont à moindre coût et peuvent être plus nombreuses. À Annecy par exemple, la demande d'investissement sur des pratiques créatives est forte. Les usagers souhaitent bénéficier de temps de débat et d'échanges, ainsi que de temps festifs. Cette volonté de participer s'est construite petit à petit après avoir fait cheminer la réflexion sur l'évolution de la programmation culturelle et sur le développement des services.

Pour trouver des idées d'animation, les professionnels intéressés par la participation mettent en place une démarche de *design* de service qui permet collectivement et en interne de trouver des concepts innovants qui fédèrent. La veille professionnelle est également indispensable selon Bruno Fouillet, de même que se tenir informé sur les initiatives locales apporte aussi de la matière.

Inciter les individus à s'exprimer est une action qui relève des intermédiaires. Ils peuvent être des associations socio-culturelles locales, des artistes qui ont la passion du contact au public, ou encore des outils comme des cahiers de suggestion ou des questionnaires en ligne. Ces intermédiaires facilitent et encouragent l'expression des habitants.

A Grenoble, la réflexion autour du projet d'établissement inclut la démarche participative comme possible ressource sur le réseau des douze bibliothèques municipales.

Pour la médiathèque Entre Dore et Allier, une idée expérimentée chez eux n'est pas forcément transposable dans une autre commune. En effet, elle n'est valide que si elle trouve un ancrage, une pertinence dans la commune d'arrivée. L'action culturelle varie selon le micro-territoire dans lequel elle s'inscrit.

- La bibliothèque est un commun

Pour Lionel Maurel, la bibliothèque ne peut pas être considérée comme un commun car elle est propriété d'une collectivité publique. Dès lors, la collectivité seule décide des règles concernant l'usage des ressources documentaires. Des bibliothécaires n'adhèrent pas avec cette idée, dans la suite logique de la destruction de l'institution.

Selon Julien Prost, chargé du public et de la communication à la médiathèque Louise Michel, une thématique à ne pas négliger dans les tiers-lieux concerne la gouvernance partagée. En effet, la bibliothèque est un commun mais il n'est pas encore possible d'en laisser les clés aux usagers, comme c'est le cas en Suède ou au Danemark<sup>27</sup>. Il a fallu une certaine maturité à la bibliothèque (6 ans) pour trouver un équilibre en interne. Dans un idéal à atteindre, la bibliothèque appartient à l'utilisateur, il peut contribuer à prendre des décisions sur l'organisation du lieu et son ouverture. Mais ce projet incombe pour l'instant encore aux professionnels à cause de la tutelle politique. Le travail doit se faire en interne pour estimer la place des usagers et celle des professionnels.

---

<sup>27</sup>En effet, les bibliothèques publiques ont des horaires d'ouverture élargis, sans que la présence du personnel soit requise. (<http://pro.bpi.fr/4-international/impressions-sur-les-bibliotheques-au-danemark-et-en-suede>)

## Conclusion

Mon intégration dans l'équipe de Pontcharra pendant six mois m'a confortée dans mon choix de carrière et m'a surtout confrontée à des enjeux du secteur qui me semblaient encore vagues jusque là.

La bibliothèque aujourd'hui est un espace social remis en question par la désaffection des publics. De nouveaux enjeux apparaissent depuis les années 2000, notamment en ce qui concerne la participation et l'implication des usagers dans cet espace. La réflexion des professionnels est en cours et est réalisée dans une partie importante des bibliothèques en France pour reconsidérer l'espace ainsi que construire et évaluer les services avec les usagers. La médiathèque, centre culturel, devient également un centre qui réunit les individus. L'action sociale d'une collectivité est actualisée dans ses enjeux culturels, le social et la culture étant la manifestation de l'unité territoriale.

La participation en bibliothèque est efficace quand la participation des habitants est effective mais également celle des bibliothécaires lors des prises de décision par les administrations compétentes en ce qui concerne la culture. En effet, selon le *Code de déontologie du bibliothécaire* par l'ABF, le bibliothécaire s'engage à participer à la définition de la politique culturelle de sa tutelle. En outre, le projet d'établissement d'une bibliothèque doit inclure la volonté d'intégrer la démarche participative dans le fonctionnement de l'institution. Le fonds ne peut plus être le reflet des goûts des bibliothécaires, il doit au contraire renvoyer l'image des lectures de l'utilisateur. La bibliothèque devient alors le microcosme culturel représentatif d'un territoire.

Il est à souhaiter que la pratique participative se répande facilement dans les mœurs, lorsque les individus se seront familiarisés avec la démarche. Quand elle sera incontournable dans le fonctionnement d'une institution, alors la société pourra être qualifiée de société à démocratie participative.

## Bibliographie

### Général

ALIX, Yves (dir.) *Le Métier de bibliothécaire*. Ed. du Cercle de la Librairie, 2013 (Les Métiers de), 565 p.

BAZIN, Patrick. *Bibliothèque publique et savoir partagé* [en ligne] BBF, 2000. Consulté le 07 juillet 2017. Disponible sur internet : [bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0048-003](http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0048-003)

JACQUINET, Marie-Christine (dir.), *Créer des services innovants. Stratégies et répertoire d'actions pour les bibliothèques*. Enssib, 2011 (La Boîte à outils), 172 p.

MELIN, Pierre, CHOAY, Françoise, 2000, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Presses universitaires de France, Paris, 575 p.

PEYROT, Clémence et SCHERER, Loïse. *Médiathèque intercommunale Dénomination* [en ligne] Atom. Consulté le 16 juillet 2017. Disponible sur internet : [aaf.ica-atom.org/mediatheque-intercommunale-denomination-commune-departement](http://aaf.ica-atom.org/mediatheque-intercommunale-denomination-commune-departement)

POUCHOL, Jérôme (dir.) *Mutualiser les pratiques documentaires : bibliothèques en réseau*. Enssib, 2017 (La Boîte à outils), 196 p.

*Programme-cadre des nouvelles médiathèques de proximité* [en ligne] Ministère de la Culture et de la Communication, 2003. Consulté le 01 août 2017. Disponible sur internet : [culture.gouv.fr/culture/dll/programmeruches2007.pdf](http://culture.gouv.fr/culture/dll/programmeruches2007.pdf)

### Bibliothèque troisième lieu

CORDOLIANI, Alexia, CARNEL, Jean-Stéphane, *La bibliothèque troisième lieu : en quoi le troisième lieu est-il devenu une nécessité aujourd'hui en bibliothèque? Le cas de la bibliothèque George Brassens à Chambéry-le-Haut*. Mémoire. Département Information-Communication, IUT2, 2015, 41p.

JACQUET, Amandine (dir.), *Bibliothèques troisième lieu*. ABF, 2015 (Médiathèmes), 198p.

SERVET, Mathilde, DESRICARDS, Yves (dir.), *Les bibliothèques troisième lieu*. Mémoire d'étude : diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2009, 83p.

### Participation

BATS, Raphaëlle, *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*. Presses de l'Enssib, juillet 2015 (La Boîte à outils), 160 p.

*Démocratie participative* [en ligne]. Wikipedia, 2017. Consulté le 05 juillet 2017. Disponible sur à

internet : [fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mocratie\\_participative](http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mocratie_participative)

DEWEY, John, ZASK, Joëlle (trad.), *Le public et ses problèmes*. Gallimard, 2010, 336p.

FOURMEUX, Thomas, *La bibliothèque, un espace d'apprentissage collaboratif* [en ligne]. Biblionumericus, 2017. Consulté le 05 juillet 2017. Disponible sur internet : [biblionumericus.fr/2017/06/20/la-bibliotheque-un-espace-dapprentissage-collaboratif/](http://biblionumericus.fr/2017/06/20/la-bibliotheque-un-espace-dapprentissage-collaboratif/)

MIRIBEL, Marielle de, *Accueillir les publics: comprendre et agir*. Ed. du Cercle de la Librairie, 2013 (Bibliothèques) 515p.

RICAUD, Lilian, *Minga de Brest : Co-crédation d'un kit de co-crédation de biens communs* [en ligne]. Lilian Ricaud, 2014. Consulté le 16 mars 2017. Disponible sur internet : [lilianricaud.com/travail-en-reseau/minga-de-brest-co-creation-dun-kit-de-co-creation-de-biens-communs/](http://lilianricaud.com/travail-en-reseau/minga-de-brest-co-creation-dun-kit-de-co-creation-de-biens-communs/)

## Communs du savoir

CALENGE, Bertrand, *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*. Ed. du Cercle de la Librairie, 2015 (Bibliothèques), 147 p.

DUJOL, Lionel (dir.), *Communs du savoir et bibliothèques*. Ed. du Cercle de la Librairie, 2017 (Bibliothèques), 190 p.

FLAHAULT, François, *Où est passé le bien commun ?* Fayard, 2011 (Essais), 256p.

HELFRICH, Silke, *La logique du marché par rapport à la logique du bien commun* [en ligne]. Wiki P2P Foudation, 2015. Consulté le 29 mars 2017. Disponible sur internet : [wiki.p2pfoundation.net/La\\_logique\\_du\\_marche\\_par\\_rapport\\_a\\_la\\_logique\\_du\\_bien\\_commun](http://wiki.p2pfoundation.net/La_logique_du_marche_par_rapport_a_la_logique_du_bien_commun)

HUET, Jean, THOMÉ, Pierre, *(Biens) communs, quel avenir ? un enjeu stratégique pour l'économie sociale et solidaire*. Yves Michel éditions, 2016 (Société civile), 125p.

HURINVILLE, Franck, *Libres savoirs : les biens communs de la connaissance - Produire collectivement, partager et diffuser les connaissances au XXIe siècle*. Association Vecam, Caen, C&F Éditions, 2011, 352 p.

*Notion : Biens communs* [en ligne]. Consulté le 31 mai 2017. Disponible sur internet : [ses.webclass.fr/notion/biens-communs](http://ses.webclass.fr/notion/biens-communs)

OSTROM, Elinor, *Governing the commons : the evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press, 1990 (Political economy of institutions and decisions), 280 p.

PAGNOT, Béatrice, *Mais en quoi les biens communs concernent-ils les bibliothèques?* [en ligne] BBF, 2015 (Journée d'étude ABF Franche-Comté). Consulté le 26 mai 2017. Disponible sur internet : [http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/mais-en-quoi-les-biens-communs-concernent-ils-les-bibliotheques\\_65490](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/mais-en-quoi-les-biens-communs-concernent-ils-les-bibliotheques_65490)

SARAZIN, Simon, *Introduction aux communs de la connaissance* [en ligne] Enssib, 2017. Consulté le 26 juin 2017. Disponible sur internet :

[https://docs.google.com/presentation/d/1ckEKc5GntwtU2VlhiKhN078r1S3u8ZELFOR5e3gi-6g/edit#slide=id.g223c6c3d03\\_0\\_4](https://docs.google.com/presentation/d/1ckEKc5GntwtU2VlhiKhN078r1S3u8ZELFOR5e3gi-6g/edit#slide=id.g223c6c3d03_0_4)

STEFANI, Audrey, *Propriété intellectuelle et biens communs de la connaissance dans l'environnement numérique* [en ligne] BBF, 2015 (Jeudi du livre). Consulté le 26 mai 2017. Disponible sur internet : [http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/propriete-intellectuelle-et-biens-communs-de-la-connaissance-dans-l-environnement-numerique\\_65467](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/propriete-intellectuelle-et-biens-communs-de-la-connaissance-dans-l-environnement-numerique_65467)

## Grainothèque

*Code rural et de la pêche maritime - Article L315-5* [en ligne] Légifrance, 2016. Consulté le 04 février 2017. Disponible sur internet : [legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B01D0DF5B42B0418D4F79457E0667568.tpdil\\_a18v\\_2idArticle=LEGIARTI000033033643&cidTexte=LEGITEXT000006071367&categorieLien=id&dateTexte=](http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B01D0DF5B42B0418D4F79457E0667568.tpdil_a18v_2idArticle=LEGIARTI000033033643&cidTexte=LEGITEXT000006071367&categorieLien=id&dateTexte=)

*Foire aux questions sur la réglementation* [en ligne] Réseau Semences Paysannes. Consulté le 04 février 2017. Disponible sur internet : [semencespaysannes.org/reglementation\\_especes\\_vegetales\\_cultivees\\_qu\\_117.php](http://semencespaysannes.org/reglementation_especes_vegetales_cultivees_qu_117.php)

MAUREL, Lionel, *Proposer des grainothèques en bibliothèque pour favoriser le partage des semences libres* [en ligne]. S. I. Lex, 2013. Consulté le 04 février 2017. Disponible sur internet : [scinfolex.com/2013/12/18/proposer-des-grainotheques-en-bibliotheque-pour-favoriser-le-partage-des-semences-libres/](http://scinfolex.com/2013/12/18/proposer-des-grainotheques-en-bibliotheque-pour-favoriser-le-partage-des-semences-libres/)

RADISSON, Laurent, *Semences paysannes : feu vert de l'Assemblée à une ouverture plus large des échanges* [en ligne] Actu-environnement.com, 2016. Consulté le 04 février 2017. Disponible sur internet : [www.actu-environnement.com/ae/news/loi-biodiversite-semences-paysannes-assemblee-ouverture-echanges-agriculteurs-26464.php4](http://www.actu-environnement.com/ae/news/loi-biodiversite-semences-paysannes-assemblee-ouverture-echanges-agriculteurs-26464.php4)

## Communication

ACCART, Jean-Philippe (dir.), *Communiquer! Les bibliothécaires, les décideurs et les journalistes*. Presses de l'Enssib, 2010 (La Boîte à outils, 21), 176 p.

ACCART, Jean-Philippe, *La Profession : Quelle communication pour quelle bibliothèque?* Bibliothèque(s), 2012. Consulté le 31 mai 2017. Disponible sur internet: [www.jpaccart.ch/la-profession/2012-quelle-communication-pour-quelle-bibliotheque.html](http://www.jpaccart.ch/la-profession/2012-quelle-communication-pour-quelle-bibliotheque.html)

AMAR, Muriel (dir.), *Bibliothèques 2.0 à l'heure des médias sociaux*. Ed. du Cercle de la Librairie, 2012 (Bibliothèques), 217 p.

MESGUICH, Véronique (dir.), *Bibliothèques : le web est à vous*. Ed. du Cercle de la Librairie, 2017 (Bibliothèques), 185 p.

MORTIER, Marie, *Communication et bibliothèques* [en ligne]. ABF, 2016. Consulté le 31 mai 2017. Disponible sur internet : [www.abf.asso.fr/fichiers/file/Midi-Pyrenees/cours/160509\\_communicationenbib\\_MORTIER.pdf](http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/Midi-Pyrenees/cours/160509_communicationenbib_MORTIER.pdf)

VIDAL, Jean-Marc (dir.), *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*.  
Essib, 2012 (La Boîte à outils), 180 p.

## Table des matières

<b>Remerciements .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>Rapport de stage.....</b>	<b>7</b>
<b>1 Présentation de l'institution .....</b>	<b>7</b>
1.1 La mise en réseau : l'intercommunalité comme nouvelle forme de tutelle pour les bibliothèques .....	7
1.1.1 Les nouveaux enjeux du secteur.....	7
1.1.2 La médiathèque Jean Pellerin dans le Pays du Grésivaudan .....	8
1.1.2.1 Le Pays du Grésivaudan .....	8
1.1.2.2 Le réseau de lecture publique .....	8
1.1.2.3 Pontcharra, médiathèque MTR.....	8
1.2 Présentation de la structure dans son environnement immédiat .....	9
1.2.1 Les agents de la médiathèque .....	9
1.2.2 L'animation à Pontcharra.....	10
1.2.3 Des temps réguliers pour les habitants .....	11
1.3 Le projet d'équipement .....	12
<b>2 Les missions effectuées pendant le stage .....</b>	<b>13</b>
2.1 Ma participation à la vie quotidienne de la médiathèque.....	13
2.2 Suite du projet de grainothèque.....	13
2.2.1 Les interrogations suscitées par le projet.....	14
2.2.1.1 Les questions liées à la genèse du projet .....	14
2.2.1.2 Les difficultés rencontrées une fois le projet exécuté.....	14
2.2.2 Le déroulement du projet.....	15
2.2.2.1 La planification.....	15
2.2.2.2 Les actions réalisées .....	15
2.2.2.3 Fin de ma participation dans le projet.....	16
2.3 Le Japon, thématique annuelle de la médiathèque .....	17
2.3.1 Organisation de la journée festive .....	17
2.3.1.1 Déterminer les limites spatio-temporelles de l'événement.....	17
2.3.1.2 Rencontre avec les partenaires.....	17
2.3.1.3 Déterminer le déroulement de la journée.....	18
2.3.1.4 Communication autour de l'événement.....	18
2.3.2 Les partenaires de la journée festive .....	18
2.3.3 La portée de la journée festive.....	19
2.4 La circulation des documents, nouveau projet du réseau .....	20

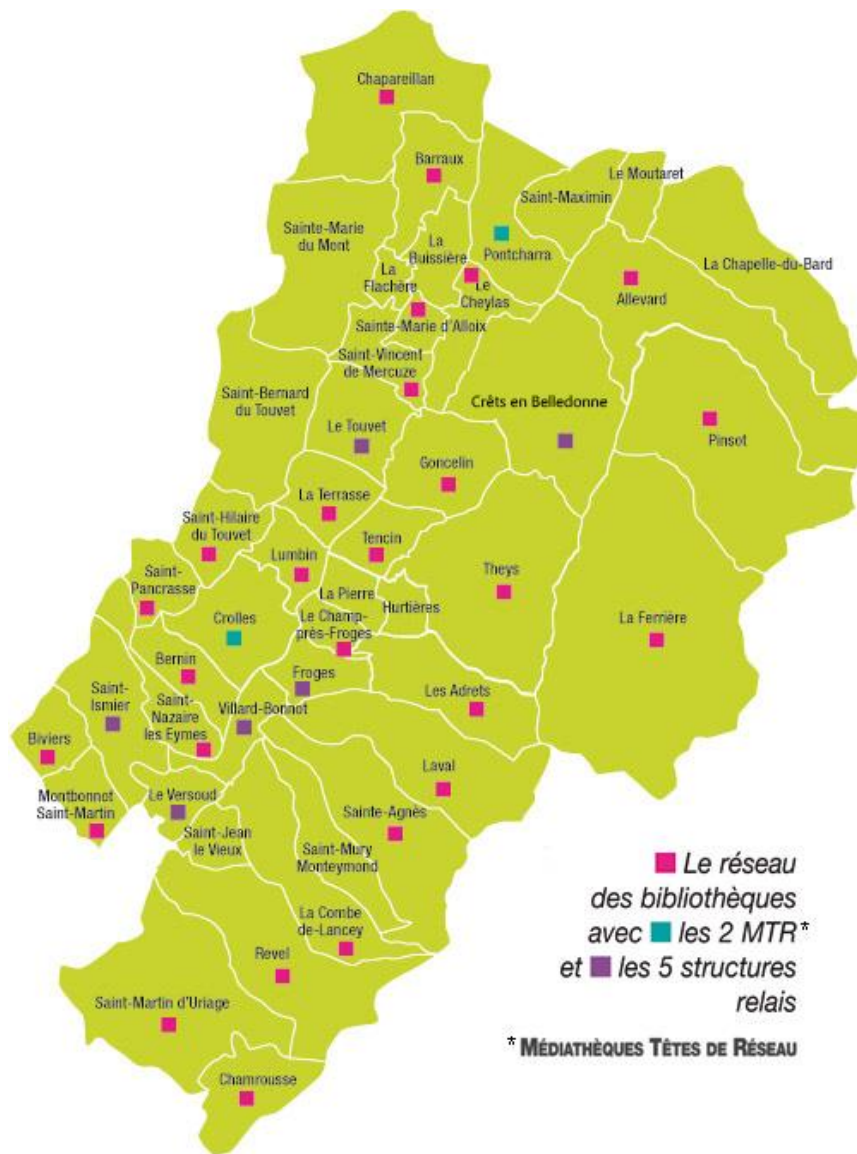


<b>3 Les compétences acquises pendant le stage .....</b>	<b>21</b>
3.1 Un approfondissement du métier de bibliothécaire.....	21
3.2 Travail avec les bibliothèques départementales .....	21
3.3 La capacité d'analyse, incontournable en bibliothèque .....	22
3.4 Les acquis du master .....	23
<b>Mémoire de recherche appliquée.....</b>	<b>24</b>
<b>1 Présentation de l'objet d'étude .....</b>	<b>24</b>
1.1 La démarche participative, nouvelle tendance des bibliothèques .....	24
1.2 Méthodologie .....	25
<b>2 Étude .....</b>	<b>27</b>
2.1 État des lieux de la participation .....	27
2.1.1 La participation, différente du bénévolat et du partenariat.....	27
2.1.1.1 Bénévolat et participation, deux pratiques différentes.....	27
2.1.1.2 Les partenaires et les bénévoles, des participants à part entière.....	28
2.1.1.3 Les collectivités demandent la participation sans leur engagement .....	28
2.1.2 Des acteurs de la participation encore récalcitrants .....	29
2.1.2.1 L'implication du public.....	29
2.1.2.2 Un corps professionnel partagé .....	30
2.2 La participation dans les missions de la bibliothèque .....	32
2.2.1 Les missions de la bibliothèque.....	32
2.2.1.1 L'intégration de la participation dans les missions.....	32
2.2.1.2 L'accompagnement de la participation .....	33
2.2.1.3 Les nouvelles fonctions du bibliothécaire .....	35
2.2.2 La mission de communication et d'information des bibliothèques.....	37
2.2.2.1 Les étapes de la mise en place d'un outil communicationnel.....	37
2.2.2.2 Les conséquences d'une communication en bibliothèque.....	38
2.2.3 Les communs du savoir .....	39
2.2.3.1 Définition des communs .....	39
2.2.3.2 Des concepts innovants dans les communs .....	40
2.2.3.3 Les ressources documentaires d'une bibliothèque comme commun.....	42
2.2.3.4 Les grainothèques, nouveaux services au sein de la médiathèque .....	43
2.3 Quel futur pour la participation ? .....	47
2.3.1 Les limites de la participation.....	47
2.3.1.1 Mon expérience de l'essoufflement de la participation .....	47
2.3.1.2 La participation pratiquée par une minorité.....	47
2.3.1.3 Le rejet de certaines collaborations .....	49
2.3.2 Le rôle légitimant de la participation.....	50
2.3.2.1 La démocratie participative comme modèle.....	50

2.3.2.2 La connaissance de ses usagers comme outil de légitimation .....	52
2.3.3 La participation dans la nouvelle écologie des bibliothèques .....	52
2.3.3.1 La fin de l'Institution : l'appropriation du public .....	52
2.3.3.2 Dynamiser l'action culturelle sur un réseau de lecture publique.....	54
<b>Conclusion.....</b>	<b>56</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>57</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>64</b>
Annexe 1 : Carte du réseau des bibliothèques du Grésivaudan .....	64
Annexe 2 : Législation sur l'échange de graines.....	66
Annexe 3 : Charte de la grainothèque « G'graine » .....	67
Annexe 4 : Déroulement de la journée festive dédiée au Japon.....	68
Annexe 5 : Questionnaire sur la participation .....	69
Annexe 6 : Questionnaire sur la grainothèque .....	70
<b>Résumé/Abstract .....</b>	<b>71</b>

## Annexes

### *Annexe 1 : Carte du réseau des bibliothèques du Grésivaudan*



Source : <http://www.le-gresivaudan.fr/65-bibliotheque-et-mediathèque.htm>

## *Annexe 2 : Législation sur l'échange de graines*



# Législation autour de la récolte et l'échange de graines

### **Les plantes rares et protégées**

La récolte de graines est interdite pour les espèces rares et protégées et dans les réserves et parcs nationaux. Par contre, la récolte est autorisée pour les espèces communes.

(Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire et Arrêté du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale)

Liste des plantes protégées sur [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)

### **Les plantes dans le domaine public**

Certaines variétés sont dans le domaine public : bien qu'elles aient été inscrites au Catalogue officiel des Espèces et Variétés de plants, leur durée de protection est dépassée (25 ans pour les plantes annuelles et 30 pour les plantes pérennes et les pommes de terre).

Code de la Propriété Intellectuelle (article L623-4) sur la délivrance des certificats d'obtention végétale

### **L'échange entre professionnels**

Le décret (n°81-605 du 18 mai 1981 (pris pour l'application de la loi du 1er août 1905) sur la répression des fraudes en ce qui concerne le commerce des semences et plants) précise que la commercialisation correspond à la vente, cession, fourniture, au transfert contre rémunération ou non et toujours en vue d'une exploitation commerciale. Est autorisé l'échange professionnel lors de fourniture à des organismes officiels d'inspection et d'expérimentation, à des prestataires de service.

En 2014, l'échange (de semences ou de plants n'appartenant pas à une variété protégée par un certificat d'obtention végétale et produits sur une exploitation hors de tout contrat de multiplication des semences ou de plants destinés à être commercialisés) est autorisé entre agriculteurs membres d'un GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental). En 2016, l'échange devient autorisé entre agriculteurs. (article L.315-5, alinéa 2 - Code rural et de la pêche maritime)

### **L'échange entre utilisateurs non-commerçants, particuliers**

Les échanges entre particuliers ne sont pas mentionnés (décret sur la répression des fraudes) ou ne sont pas clairement encadrés (article L. 661-8 - Code rural et de la pêche maritime : La cession, la fourniture ou le transfert, réalisé à titre gratuit, de semences ou de matériels de reproduction des végétaux d'espèces cultivées à des utilisateurs finaux non professionnels ne visant pas une exploitation commerciale de la variété n'est pas soumis aux dispositions du présent article.)

Le Sénat vote une disposition favorable à l'échange entre particuliers, c'est-à-dire utilisateurs non-professionnels. L'échange est accepté s'il se fait entre particuliers et à titre non-onéreux.

### *Annexe 3 : Charte de la grainothèque « G'graine »*



## **CHARTE G'GRAINE**

### **Dépôt de graines**

Vous pouvez déposer les graines sur les horaires de la médiathèque disponibles à l'adresse suivante : [http://www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr/?id\\_profil=17](http://www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr/?id_profil=17)

Vous vous engagez à produire vous-mêmes les graines que vous échangez.

Mettre de petites quantités de graines dans les enveloppes, variables selon la variété.

Prendre des photos des graines, du plant dont elles sont issues et tenir ces photos à disposition des curieux.

Possibilité d'échanger, de conseiller, de se renseigner grâce à un forum.

### **Récupération de graines**

Vous pouvez récupérer les graines sur les horaires de la médiathèque disponibles à l'adresse suivante : [http://www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr/?id\\_profil=17](http://www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr/?id_profil=17)

Vous vous engagez à ne pas vendre votre production.

Vous ne prenez que les graines que vous pouvez planter.

Vous échangez une partie de votre production, dans la mesure du possible.

### **Enveloppe de graines**

Indiquer le nom de la variété, sa provenance, la date de semis, la date de récolte.

Cocher les cases correspondant aux conditions d'utilisation.

### **Cahier de suivi**

Indiquer le nom de la variété, les dates de semis et de récolte, la date de dépôt, la date de récupération.

### **Variétés à échanger**

Vous échangez des graines de fleurs, des graines potagères, des graines de plantes sauvages et/ou médicinales.

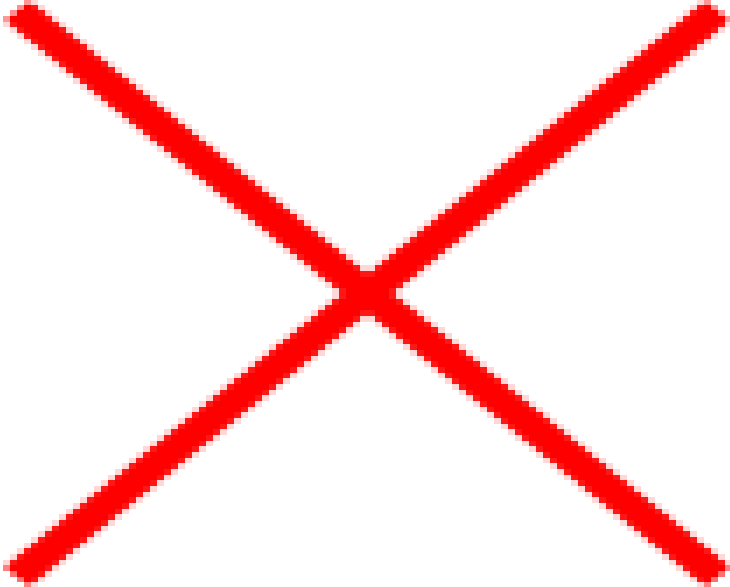
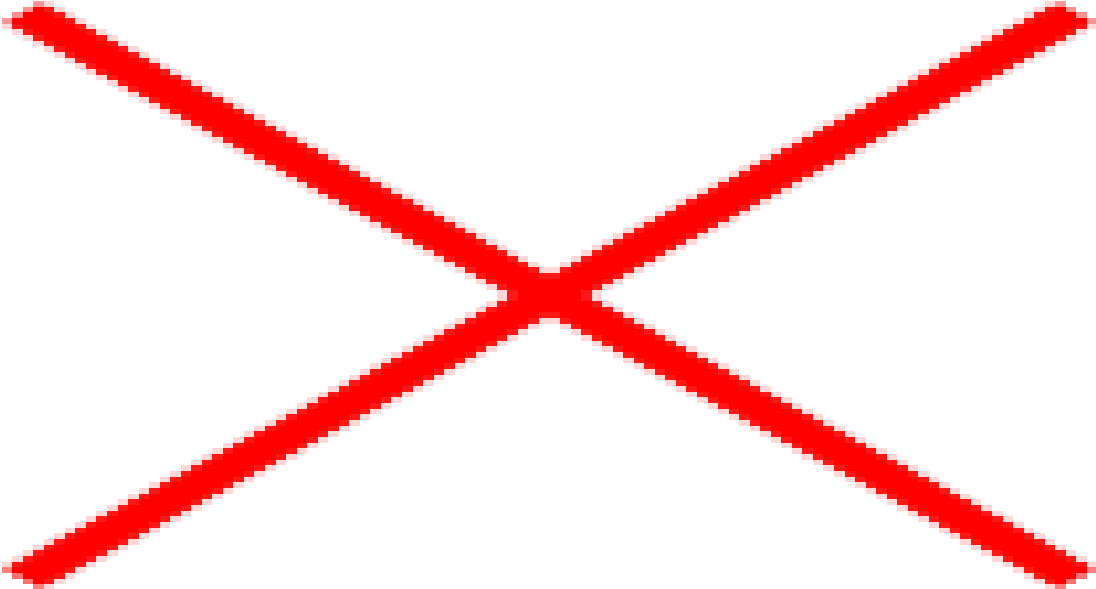
Les graines sont biologiques dans la mesure du possible.

Elles sont issues de plants non traités chimiquement.

Elles sont locales, issues du terroir, dans la mesure du possible.

Les graines non-reproductibles, type hybrides F1, sont bannies.

*Annexe 4 : Déroulement de la journée festive dédiée au Japon*



## *Annexe 5 : Questionnaire sur la participation*

### **La participation en bibliothèque**

#### **1) Le processus de la participation**

- a) Comment concevez-vous la démarche participative<sup>1</sup> ?
- b) Mettez-vous en pratique la démarche participative ? Si oui, comment ?
- c) Comment accompagner la démarche participative ? Comment l'encourager ?
- d) Qui est à l'initiative des projets ? D'où viennent les idées de projet ?

#### **2) Pourquoi participer**

- a) Les usagers vous sollicitent-ils pour participer plus activement ?
- b) Les bibliothécaires demandent-ils la participation des usagers ?
- c) Pensez-vous que la participation du public s'apparente à une appropriation de l'institution par ce même public ?

#### **3) Les acteurs de la participation**

- a) Les projets sont-ils différenciés selon les acteurs qui y participent ou préférez-vous réunir tous les acteurs (habitants, usagers, élus et partenaires) autour d'un même projet ?
- b) Différenciez-vous partenariat et participation ?
- c) Comment valoriser la participation de chacun ?
- d) Recevez-vous la participation et les idées de tout le monde ?

#### **4) La nature de la participation**

- a) La participation est-elle possible à tous les niveaux du quotidien d'une bibliothèque, au niveau des animations et au niveau des missions ?
- b) D'après vous, quelles sont les autres possibilités de participation ?
- c) Encourager la participation, est-ce une mission du bibliothécaire ?
- d) Comment se manifeste la participation ? Par des réunions, des animations, ... ?
- e) Quels outils recommandez-vous pour modérer la participation (dans les réunions, gestion de plannings) ?

#### **5) Communs**

- a) Pensez-vous que les deux notions, communs<sup>2</sup> et participation, soient liées ?
- b) Comment les publics peuvent-ils enrichir les communs du savoir ?

<sup>1</sup> Procédure qui donne un rôle aux individus dans la prise de décision affectant l'institution dont ils font partie.

<sup>2</sup> Les communs désignent un espace ou une ressource gérés, enrichis par la communauté et à disposition de cette dernière.

## *Annexe 6 : Questionnaire sur la grainothèque*

### **La grainothèque en bibliothèque**

#### **Début du projet :**

Pourquoi installer une grainothèque ? Est-ce en réponse aux attentes du public ?

Comment concevez-vous ce projet dans les missions de la bibliothèque ?

#### **Développement du projet :**

Quels sont les partenariats mis en place ?

Quel public est concerné par la grainothèque ?

Ce projet est-il participatif ?

Envisagez-vous de mettre en place des projets co-crés ?

#### **Lancement du projet :**

Quelles animations avez-vous mis en place ? A quel public sont-elles destinées ?

Avez-vous rencontré des problèmes, des difficultés ?

Plusieurs grainothèques ont émergées sur le réseau : envisagez-vous de mettre en place des actions communes ?

Comment la grainothèque s'intègre-t-elle dans la politique de la bibliothèque ?



### Résumé/Abstract

La participation en bibliothèque est un enjeu majeur du métier de bibliothécaire. La participation est une pratique des usagers qui reste à définir, elle partage les opinions des professionnels et intrigue encore les publics. Il est nécessaire de l'intégrer à l'institution car elle permet de rendre légitime un établissement dont l'influence diminue. La participation permet de co-construire les communs dont fait partie le patrimoine futur de l'humanité, qu'il soit numérique ou matériel. De nombreux outils s'offrent au bibliothécaire pour encourager la démarche participative, que ce soit par des échanges, par l'aménagement des espaces ou par la création d'un réseau de participants. La démarche participative, inscrite dans les missions du bibliothécaire, permet de développer le lien social sur un territoire. Les bibliothèques ont donc tout intérêt à cultiver la participation si elles veulent conserver leur position privilégiée dans la collectivité.

*A major issue which is of concern to the librarian is the participation of the library's users. Such participation, which is still to be defined, divides the specialists and confuses the users. It is necessary to integrate the participation into the library, because this lends legitimacy to a facility whose influence is diminishing. The active participation of users enables them to build or develop together a common knowledge base which will become part of mankind's digital or material heritage. Many tools can be used by the librarian in order to support the process of participation, be it via exchange, through organizing physical space or the creation of a network of participants. Stimulating participation is one of the missions of the librarian which enables the social network to develop across an area. Consequently, libraries are well advised to cultivate participation if their privileged status in the community is to be maintained.*

Mots-clés : Bibliothèque, Participation, Communs du savoir, Usager, Lien social, Légitimation

Key-words : Library, Participation, Commons of knowledge, User, Social link, Legitimization